

# RAPPORT SFCR

**NATIXIS LIFE**



JUIN 2020

## PRÉAMBULE

Ce document constitue le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) relevant de la réglementation Solvabilité 2. Il est établi sur la base des données arrêtées au titre de l'exercice 2019.

Ce rapport décrit l'activité et les résultats de l'entreprise, son système de gouvernance, son profil de risque, la valorisation qu'elle applique à des fins de solvabilité et la gestion de son capital.

Ce rapport établi par Natixis Life a été approuvé préalablement à sa publication par les conseils d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2020 et du 16 juin 2020.

## SYNTHESE

Ce rapport a pour but de garantir la bonne information du public et du superviseur sur différentes données relatives à Natixis Life et notamment sur son système de gouvernance.

Natixis Life a tout mis en œuvre afin de donner une vision transparente et synthétique de ses activités, son système de gouvernance, son profil de risque, ses niveaux de solvabilité réglementaire et de la gestion de son capital.

### ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Natixis Life exerce l'activité d'assurance de personnes. Sa taille humaine lui confère flexibilité et dynamisme. Son appartenance à un grand groupe (le Groupe BPCE) lui apporte par ailleurs solidité et stabilité.

Natixis Life commercialise et gère des contrats d'assurance vie en euros et en unités de compte sur le segment de la clientèle fortunée et de gestion de patrimoine.

Cela se traduit par un chiffre d'affaires de 958,5 M€ avec un ratio d'unités de compte de 52% en 2019, concentré à 95% sur le marché français ce qui permet à Natixis Life d'occuper la 3<sup>ème</sup> place des assureurs luxembourgeois sur ce dernier.

Le portefeuille est composé de plus de 9.000 contrats pour un encours de 7.263 M€ au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, dans un environnement de taux bas, voire négatif, Natixis Life maintient un bon niveau de rentabilité et un bilan solide. Le résultat technique est en hausse de 4,4 % par rapport à 2018.

Les investissements sur le Fonds en euros<sup>1</sup> ainsi que sur les fonds propres sont réalisés avec prudence et atteignent un bon niveau de performance tout en garantissant la liquidité et la sécurité des investissements.

Un projet de refonte du système d'information s'étend de 2018 à 2021. Cet investissement représente une charge exceptionnelle sur cette période mais permettra à terme une meilleure productivité et le développement d'un nouveau réseau de distribution.

### SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Natixis Life est supervisée par un conseil d'administration. Ce dernier détermine l'orientation stratégique de la compagnie et nomme le directeur général, dirigeant effectif de celle-ci. Du point de vue de l'organisation et du fonctionnement de la gouvernance, Natixis Life profite de l'expertise du Groupe BPCE avec de nombreuses interactions métiers. Dans ce contexte, la structure organisationnelle offre aux fonctions clefs leur indépendance.

La compétence des dirigeants et des fonctions clefs de la compagnie est évaluée à partir des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle. L'honorabilité est évaluée par la réputation, l'absence de condamnations et le respect des règlements de la compagnie.

Chez Natixis Life, chaque salarié est impliqué à son échelle dans le système de gestion des risques. Il représente le premier niveau de contrôle. La fonction de gestion des risques a une approche plus globale et fonctionnelle, permettant d'apporter une vision risque dans les procédures de décisions journalières et stratégiques. Le système de gestion des risques est en charge de l'évaluation et de l'adéquation du risque avec les prises de décisions stratégiques.

La gestion des risques, la fonction actuarielle, la vérification de la conformité et l'audit interne bénéficient du principe d'indépendance et d'objectivité et leurs représentants rapportent directement aux dirigeants effectifs et au conseil d'administration. Ces fonctions clés disposent d'une organisation, de procédures clés et de documentations détaillées en adéquation avec les besoins de l'entreprise.

### PROFIL DE RISQUE

Pour chaque risque, Natixis Life évalue son exposition, par la mise en place des dispositifs de surveillance et utilise des techniques d'atténuation. Les indicateurs de suivi sont revus de manière régulière et prospective.

Compte tenu de la nature de ses engagements dans l'activité d'assurance vie, Natixis Life est principalement exposée à des risques de souscription et de marché qui représentent respectivement 42% et 24% du capital de solvabilité requis, calculé sur la base de la formule standard.

La gestion des risques de marché et de crédit s'effectue principalement par la mise en œuvre de la politique de gestion des investissements et du risque ALM (actif-passif) adoptée. Dans ce cadre, les investissements sont réalisés en adéquation avec la nature et la durée des engagements ; tous les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. La stratégie d'investissement repose également sur une allocation d'actifs définie en cohérence avec l'environnement économique et l'évolution des risques de marché de la société.

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Conformément aux normes prudentielles, le bilan Solvabilité 2 repose sur une évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs, c'est-à-dire à des montants pour lesquels ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

La valorisation des actifs et des passifs est réalisée de manière à avoir la meilleure estimation<sup>2</sup> possible de la situation de la compagnie.

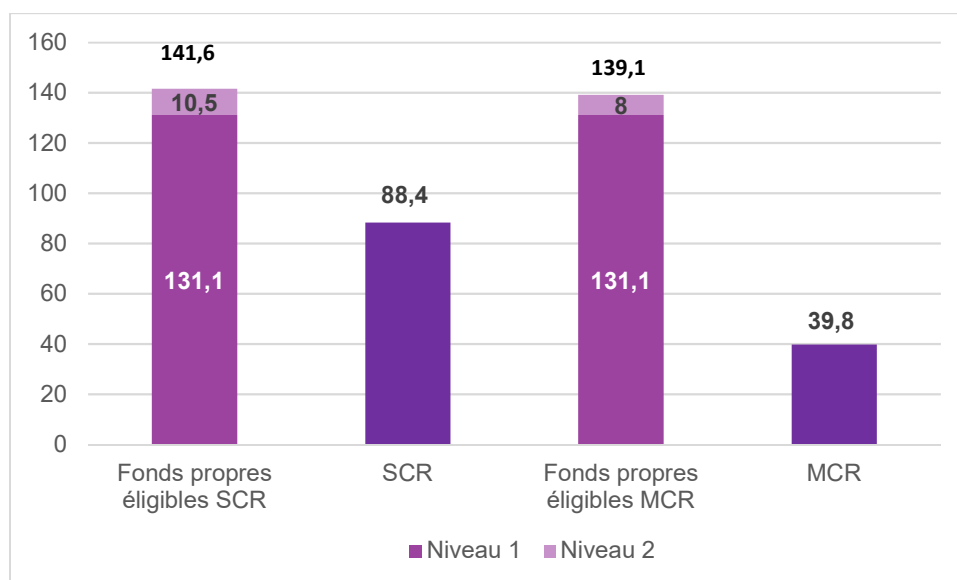
Les principaux écarts de valorisation avec les normes luxembourgeoises concernent d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché et d'autre part, les provisions techniques comptabilisées à leur valeur économique au bilan prudentiel.

Dans le bilan Solvabilité 2, ces évaluations inscrivent un total de 7.931 M€ au 31 décembre 2019, elles contribuent à l'évaluation de la solvabilité par la valorisation des fonds propres disponibles à la couverture du capital de solvabilité requis.

## GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital constitue un élément structurant de la solvabilité de Natixis Life. La société est dotée d'une politique de gestion du capital permettant de déterminer et d'optimiser le niveau et la qualité de chacun des éléments de fonds propres requis pour couvrir l'ensemble de ses engagements sous le cadre réglementaire Solvabilité 2.

Le capital de solvabilité requis (SCR<sup>3</sup>), le minimum de solvabilité requis (MCR<sup>4</sup>) et la répartition par niveau des fonds propres éligibles en M€ sont présentés ci-dessous :



Natixis Life dispose de fonds propres de 142 M€, de très bonne qualité, 93% de la qualité la plus élevée (*Tier one*)<sup>5</sup>.

Le ratio de solvabilité, rapport entre les fonds propres et la charge en capital réglementaire s'établit à 160% pour le SCR et à 350% pour MCR.

Pour les calculs réglementaires, Natixis Life utilise l'ajustement pour volatilité (*volatility adjustment*)<sup>6</sup> mais n'utilise ni la mesure transitoire sur les taux d'intérêt<sup>7</sup> sans risque ni la mesure transitoire sur les provisions techniques<sup>8</sup>.

Au cours de la période, aucun manquement de couverture n'a été constaté pour Natixis Life.

## INFORMATIONS RELATIVES A LA PANDÉMIE COVID-19

Depuis mars 2020, le monde fait face à une situation inédite liée à la pandémie de coronavirus. La crise provoquée par le COVID-19 s'accompagne de conséquences sanitaires, économiques et financières importantes.

A la date de la rédaction de la présente partie (approuvée par le conseil d'administration du 16 juin 2020), l'actualité est profondément marquée par cette pandémie. Natixis Life est impactée par cette crise et s'est adaptée à ce contexte en prenant les mesures adéquates afin notamment de maintenir son activité et continuer à être opérationnelle pour ses clients.

La pandémie n'a pas eu de répercussion sur l'exercice 2019 dans la mesure où elle s'est matérialisée en 2020. Elle est néanmoins assimilable à un événement majeur, qui pourrait affecter la pertinence des informations communiquées dans le présent rapport 2019.

Par conséquent, conformément à l'article 54 de la directive Solvabilité 2, Natixis Life publie des informations relatives à la nature et aux effets de cet événement majeur. Ces informations, portant sur les premiers mois de l'exercice 2020, sont précisées dans la présente partie.

### AVERTISSEMENT RELATIF AUX INFORMATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE PARTIE

Compte tenu de la complexité et de l'instabilité inhérentes à un contexte de crise, les informations détaillées dans cette partie sont susceptibles d'évoluer en fonction d'un certain nombre de paramètres tels que l'évolution de la pandémie, de l'environnement économique, financier, etc.

Ces informations correspondent aux derniers éléments disponibles à la date de rédaction du présent document. Elles ne sauraient présager du futur, ni particulièrement d'éventuelles tendances.

### GOUVERNANCE

Dans le contexte de pandémie COVID-19, Natixis Life a activé son plan de continuité d'activité afin de garantir les intérêts de la clientèle tout en préservant la santé de ses collaborateurs.

La cellule de crise de Natixis Life, se réunit ainsi régulièrement afin de définir les orientations et les options relatives à la gestion de crise et au retour à une situation normale.

Conformément à la politique de continuité d'activité de Natixis Life, ces orientations sont prises dans le cadre des lignes directrices en matière de gestion de crise fixées par Natixis, en cohérence avec le groupe BPCE.

Les structures de gouvernance de Natixis Life (conseil d'administration, comité des risques, comité de direction etc.) sont maintenues et exercent leurs prérogatives sans contrainte.

### CONTINUITÉ OPÉRATIONNELLE

Dans le cadre de la gestion de crise liée au COVID-19, les principales mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- mise en place de rotations d'équipes pour les périmètres les plus sensibles notamment en prenant en compte les délégations de signature ;
- généralisation du travail à distance dès le début du confinement :
  - 100% des collaborateurs de Natixis Life sont équipés de PC portables leur permettant de travailler à distance ;
  - marginalement, maintien d'un nombre limité de collaborateurs sur site pour les activités critiques le nécessitant (ex : gestion des documents papiers).
- communication régulière sur la situation aux collaborateurs et aux partenaires de l'entreprise ;
- accompagnement des collaborateurs : diffusion de « bonnes pratiques » pour le travail à distance, suivi des situations individuelles par les ressources humaines, etc. ;
- mise en place d'un dispositif de suivi régulier des activités de souscription et de gestion ;
- préparation du retour progressif en limitant le nombre de collaborateurs sur site pour respecter les mesures barrières.

### ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

La pandémie, en particulier les mesures de confinement prises en France à compter de la mi-mars 2020, a eu pour effet un ralentissement du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (-21%). Cette évolution de l'activité est également due à une stratégie plus qualitative des souscriptions, qui se traduit par une hausse de la part investie en unités de compte pour atteindre 63%.

Le résultat du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 est également marqué par les conséquences de la crise financière, notamment par la baisse des marchés actions.

### PROFIL DE RISQUES

Natixis Life suit, pendant cette crise, l'évolution des différents risques auxquels elle est exposée et plus particulièrement les risques de marché et de crédit. En termes de risque de souscription, les impacts sont contenus à la fois sur la sinistralité en décès et sur les rachats.

En cas d'évolution défavorable des risques, Natixis Life serait également couverte par ses traités de réassurance.

Par ailleurs, aucune hausse des incidents opérationnels n'a été constatée dans le contexte actuel.

## **SOLVABILITÉ**

La dégradation de l'environnement économique et financier provoquée par la pandémie COVID-19, notamment la baisse des marchés actions et l'augmentation importante des spreads et de la volatilité, impacte légèrement la solvabilité de Natixis Life. Au 31 mars 2020, la couverture du SCR (exigence en capital) reste néanmoins confortable et n'a généré aucune alerte, ni besoin de financement.

Les diverses actions mises en œuvre ces dernières années, en particulier en termes de réassurance et de gestion des investissements, ont contribué à la solidité et à la résilience de la solvabilité de Natixis Life.

## **AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES**

Natixis Life s'est mobilisée très tôt pour participer au grand mouvement de solidarité qui a réuni de très nombreux acteurs de tous les domaines d'activité.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, le Grand-Duché du Luxembourg a émis une émission obligataire (obligation titre AAA sur 10 ans), en vue de financer la lutte contre la pandémie du COVID-19 et aider l'économie nationale à surmonter cette crise sans précédent. Pour Natixis Life, il était important de contribuer à la réduction des conséquences de cette crise et la compagnie a souscrit à cette obligation d'état.

Natixis Life a par ailleurs également adapté ses processus d'acceptation et de gestion des contrats, pendant la période de crise sanitaire pour pouvoir faire face aux contraintes rencontrées par les clients et partenaires.

# SOMMAIRE

<b>PARTIE A : ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b> .....	8
1. <b>ACTIVITÉ ET RÉSULTAT</b> .....	9
2. <b>RESULTATS DE SOUSCRIPTION</b> .....	10
3. <b>RESULTATS DES INVESTISSEMENTS</b> .....	10
4. <b>RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES</b> .....	11
<b>PARTIE B : SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	13
1. <b>INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	14
2. <b>EXIGENCES DE COMPETENCE ET HONORABILITE</b> .....	19
3. <b>SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE</b> .....	22
4. <b>SYSTEME DE CONTROLE INTERNE</b> .....	25
5. <b>FONCTION D'AUDIT INTERNE</b> .....	28
6. <b>FONCTION ACTUARIELLE</b> .....	30
7. <b>SOUS-TRAITANCE</b> .....	31
<b>PARTIE C : PROFIL DE RISQUE</b> .....	33
1. <b>RISQUE DE SOUSCRIPTION</b> .....	34
2. <b>RISQUE DE MARCHÉ</b> .....	36
3. <b>RISQUE DE CREDIT</b> .....	37
4. <b>RISQUE DE LIQUIDITE</b> .....	39
5. <b>RISQUE OPERATIONNEL</b> .....	40
6. <b>AUTRES RISQUES</b> .....	42
7. <b>AUTRES INFORMATIONS : ÉVALUATION DE SENSIBILITE AUX RISQUES</b> .....	44
<b>PARTIE D : VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	45
1. <b>ACTIFS</b> .....	46
2. <b>PROVISIONS TECHNIQUES</b> .....	49
3. <b>AUTRES PASSIFS</b> .....	53
<b>PARTIE E : GESTION DU CAPITAL</b> .....	55
1. <b>FONDS PROPRES</b> .....	56
2. <b>CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS</b> .....	60
3. <b>METHODE DE CALCUL ET SIMPLIFICATIONS</b> .....	61
4. <b>UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS</b> .....	61
5. <b>DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE</b> 61	
6. <b>NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS</b> .....	61
<b>ANNEXES</b> .....	62

PARTIE A

# ACTIVITÉ ET RÉSULTATS





## 1. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT

### 1.1. Présentation générale

Natixis Life est une compagnie d'assurance vie et de capitalisation de droit luxembourgeois créée en 1997.

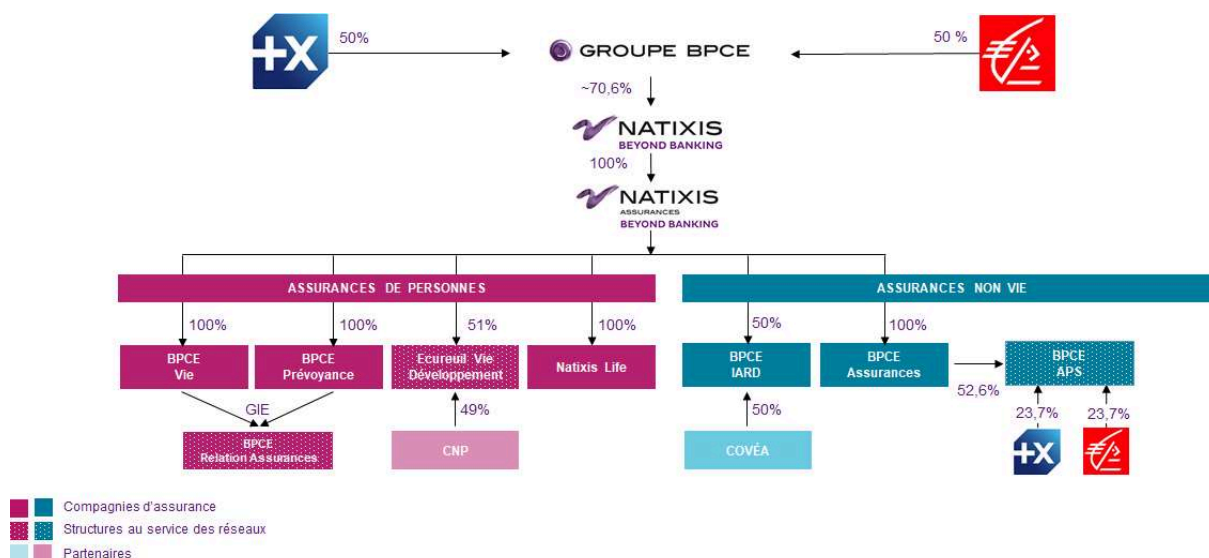
Natixis Life s'est installée et développée au Luxembourg à la fin des années 90 suite aux accords de Maastricht, plus particulièrement grâce aux dispositions de la libre prestation de services et de liberté d'établissement.

Natixis Life est une filiale détenue à 100% par Natixis Assurances, elle-même filiale détenue à 100% par Natixis. Elle allie deux qualités indéniables :

- sa taille humaine qui permet d'en faire une compagnie dynamique et flexible ;
- son appartenance à un grand groupe qui lui assure une certaine renommée, une solidité financière et un réseau de distribution stable.

#### 1.1.1. Natixis Life dans le réseau BPCE

Au 31 décembre 2019, l'organigramme du groupe est le suivant :



Natixis Life commercialise et gère des contrats d'assurance-vie et de capitalisation destinés à la clientèle patrimoniale et fortunée. Il s'agit de contrats multi-supports qui peuvent être investis aussi bien sur le Fonds en euros que sur des fonds d'investissements en unités de compte<sup>9</sup>.

Les assurances avec participation aux bénéfices sur le Fonds en euros et les assurances en unités de compte sont deux lignes d'activités faisant l'objet d'un calcul sous Solvabilité 2.

Ces contrats sont distribués par les réseaux du Groupe BPCE, notamment les Banques Populaires et Natixis Wealth Management, ainsi que par des réseaux de distribution externes à celui-ci.

Natixis Life commercialise principalement ses produits sur le marché français.

#### 1.1.2. Détenteurs de participations qualifiées

L'unique actionnaire de Natixis Life est Natixis Assurances Société Anonyme, 313 243 800 RCS Paris, dont le siège social est sis au 53 à 61 avenue Pierre-Mendès-France à Paris, 13<sup>ème</sup> arrondissement.

#### 1.1.3. Entreprises liées et succursales

Natixis Life dispose d'une succursale française : Natixis Life France, 438 123 754 RCS Paris, dont les bureaux sont situés 59 avenue Pierre-Mendès-France à Paris, 13<sup>ème</sup> arrondissement.

### 1.1.4. Autorités de contrôle et auditeurs externes

En tant que compagnie d'assurance, les activités et la situation financière de Natixis Life sont contrôlées par le Commissariat aux Assurances (CAA<sup>10</sup>) : 7, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Les comptes statutaires de Natixis Life sont audités et certifiés par PwC Luxembourg – Réviseurs d'entreprise. Société Anonyme – RCS Luxembourg B 65477 : 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg

## 2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

### 2.1. Définition des résultats des activités de souscription de Natixis Life

Le résultat technique est déterminé par les marges réalisées sur l'activité de Natixis Life. Il est utilisé pour la présentation des résultats.

Ce résultat est calculé par addition des éléments suivants :

- les marges sur acquisition : il s'agit des frais d'entrée prélevés au souscripteur lors des versements sur les contrats, nets des commissions reversées aux distributeurs ;
- les marges sur encours (euros et unités de compte) : il s'agit des frais de gestion prélevés sur l'encours des contrats souscrits, nets des commissions reversées aux distributeurs ;
- la marge financière : il s'agit des revenus nets de la compagnie issus des investissements de ses fonds propres ;
- les autres produits et charges non alloués aux catégories ci-dessus ;
- les frais généraux qui sont alloués au compte de résultats.

### 2.2. Performance des activités de souscription de Natixis Life

L'évolution du résultat technique agrégé est repris ci-dessous :

En M€	2018	2019	Var.	%
Résultat technique	+ 8,76	+ 9,14	+ 0,38	4,4%

Le résultat technique vie de Natixis Life atteint 9,14 M€ au 31 décembre 2019, soit une progression de 4,4% (+ 0,38 M€ en un an). L'exercice 2019 a été marqué par le projet de modernisation des systèmes d'informations lancé, appelé New Life, en 2018. Le résultat est issu de la consolidation des résultats de la succursale en France et de l'entité au Luxembourg.

L'expansion de Natixis Life permet une croissance des encours sous gestion, ce qui entraîne une hausse de la marge sur encours pour l'année 2019.

## 3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

### 3.1. Définition des agrégats

Le résultat des investissements représentatifs des engagements du fonds en euros et des fonds propres sur l'année de référence, ventilé par principales catégories d'actifs, se présente en 2 agrégats : la rémunération des actifs<sup>11</sup>, les plus ou moins-values réalisées (PMV<sup>12</sup>).

Les données présentées reprennent les résultats des investissements à l'exclusion de ceux dégagés sur les UC.

## 3.2. Résultat des investissements sur la période

Le résultat des investissements est représenté par les catégories d'actifs CIC<sup>13</sup>.

L'allocation 2019 s'est inscrite dans un environnement de taux d'intérêt bas voire même négatifs et de marchés actions extrêmement volatiles.

### 3.2.1. Performance du Fonds en euros

Ci-dessous les résultats des investissements du Fonds en euros sur le période 2019 (en M€) :

	Catégories d'actifs						2019	2018
	Obligations d'état	Obligations sociétés	Actions	Fonds	Structurés	Crédits prêts		
Rémunération	31,7	43,1	0,0	2,9	0,4	0,4	78,4	82,4
+/- values réalisées	0,0	0,5	0,0	-0,8	0,0	0,0	-0,3	3,1
<b>Résultats investissements</b>	<b>31,7</b>	<b>43,6</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>78,1</b>	<b>85,4</b>

Le résultat des investissements sur 2019 est de 78,1 M€.

La charge des investissements en Fonds propres est de 2,6 M€.

### 3.2.2. Performance des fonds propres Natixis Life

Ci-dessous les résultats des investissements des fonds propres sur la période 2019 (en M€) :

	Catégories d'actifs						2019	2018
	Obligations d'état	Obligations sociétés	Actions	Fonds	Crédits prêts			
Rémunération	0,7	2,1	0,0	0,2	0,7	3,6	4,1	
+/- values réalisées	0,0	0,4	0,0	-0,1	0,0	0,3	0,3	
<b>Résultats investissements</b>	<b>0,7</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>3,9</b>	<b>4,4</b>	

Le résultat des investissements sur 2019 est de 3,9 M€.

La charge des investissements en Fonds propres est de 0,5 M€.

## 3.3. Investissements dans des titrisations

Natixis Life n'a pas réalisé d'investissements dans des titrisations.

## 4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

### 4.1. Frais généraux de la période

Le niveau des frais généraux fait l'objet d'une attention particulière. Le montant des frais généraux de Natixis Life au 31 décembre 2019 est de 15.655 K€, en hausse de 11% par rapport à 2018.

Les natures de charges les plus importantes sont les frais de personnel et les charges informatiques. Les frais comprennent les dépenses exceptionnelles liées au projet informatique New Life qui est mis en place entre 2018 et 2021.

## 4.2. Charge d'impôts de la période

La charge d'impôt consolidée sur les bénéfices est de 2.364 K€ au 31 décembre 2019. Elle comprend l'imposition sur les résultats des deux structures de Natixis Life au Luxembourg et sa succursale en France. Les deux entités font l'objet d'une intégration fiscale distincte avec les entités du groupe dans leur pays de résidence.

Natixis Life a enregistré dans le bilan Solvabilité 2 un impôt différé passif d'un montant de 11 M€ à fin 2019 partie D.3.1 pour plus de détails.

PARTIE B

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE





## 1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

### 1.1. Organisation et fonctionnement du système de gouvernance de Natixis Life : organes de gouvernance

Le système de gouvernance se compose des organes de gouvernance, de comités spécialisés et des fonctions clés.

#### 1.1.1. Organes d'administration et de direction

##### Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs dont un président. Il se réunit au minimum tous les semestres.

Il détermine les orientations stratégiques de la compagnie et veille à leur mise en œuvre. Il se prononce sur tous sujets touchant à la stratégie et au fonctionnement de la compagnie, est régulièrement tenu informé de l'évolution de l'activité, arrête les comptes et valide le budget.

Il approuve la politique en matière d'instruments financiers, la politique de réassurance et la distribution du résultat. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

La gouvernance est réalisée autour du conseil d'administration dont la composition est la suivante :

Christophe Le Pape	Président du conseil
Frédéric Lipka	Administrateur délégué et directeur général
Gaël Buard	Administrateur et fonction audit interne
Christophe Izart	Administrateur

##### Direction générale

La direction générale est assumée, sous le contrôle du conseil d'administration, par un administrateur délégué nommé par l'assemblée générale.

Le directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour définir et mettre en œuvre la stratégie de la compagnie dans la limite de l'appétence aux risques déterminée par le conseil. Il est le dirigeant effectif de la compagnie.

Frédéric Lipka a été nommé directeur général pour une durée illimitée.

La promotion ou l'attribution d'une fonction au sein de Natixis Life se fait intuitu personae par le directeur général.

##### Comité de direction

Le comité de direction (CODIR) est l'organe exécutif de Natixis Life.

Ses missions sont :

- d'établir l'orientation de la stratégie ;
- de mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise ;
- d'organiser et de faire fonctionner efficacement les directions et départements ;
- d'anticiper les adaptations en adéquation avec les évolutions de l'environnement ;
- de définir les axes d'amélioration et de développement de la société ;
- de diffuser les informations sur les décisions prises aux services et aux salariés sous son autorité.

Les personnes suivantes sont membres du CODIR :

- le directeur général de Natixis Life ;
- le mandataire général de la succursale française de Natixis Life ;
- les directeurs de Natixis Life.

Le comité de direction se réunit au minimum 12 fois par an et sur demande du directeur général.

### 1.1.2. Comités spécialisés

#### Comité des risques

Le comité des risques participe au cadre global de gestion des risques et pilote l'ensemble des risques de la compagnie. La fonction gestion des risques est responsable de son instruction et de sa coordination.

Le comité se réunit trimestriellement. Il se compose :

- du directeur général ;
- du mandataire général de Natixis Life France ;
- du titulaire de la fonction gestion des risques et son suppléant ;
- du titulaire de la fonction actuarielle ;
- du représentant de la fonction Gestion des Risque de NA
- sur invitation, de toutes personnes pouvant apporter un éclairage sur un point donné

Ses principales missions sont :

- la surveillance des risques au travers de l'activité :
  - risque de marché ;
  - risque de souscription vie ;
  - risque de défaut ;
  - risques non quantifiables ;
  - risque de réassurance.
- Le suivi et évolution du profil de risque (Reportings internes) ;
- la proposition / recommandation pour la prévention des risques ;
- la validation périodique des politiques de risque ;
- la validation de l'ORSA (avant validation au conseil d'administration) ;
- l'étude approfondie de la mise en place de nouveaux produits

#### Comité des risques opérationnels

Le comité des risques opérationnels de Natixis Life participe au cadre global de gestion des risques et pilote l'ensemble des risques opérationnels de la compagnie. La fonction gestion des risques est responsable de son instruction et de sa coordination.

Le comité se réunit trimestriellement et se compose :

- du directeur général ;
- du mandataire général de la succursale française de Natixis Life ;
- de la fonction gestion des risques de Natixis Life et de son suppléant;
- du correspondant risque opérationnel de Natixis Life ;
- du manager risques opérationnels (MRO) de Natixis Assurances/assurances de personnes.

Sur invitation, le responsable du PCA<sup>14</sup> peut également être convié au comité.

Ses principales missions sont :

- de déployer la norme risque opérationnel de Natixis au sein de Natixis Life ;
- de revoir les risques opérationnels en cours ;
- de suivre les incidents majeurs ;
- de mettre en place le suivi des plans d'actions risques opérationnels ;
- d'analyser les défaillances et d'adapter annuellement la cartographie ;
- de suivre les contentieux ;
- de valider les tests du PCA et les scénarii d'activation de la cellule de crise ;
- d'accompagner l'acculturation de l'entreprise aux risques opérationnels.

### Comité qualité, protection et contrôles des données (QPCD)

Le comité QPCD de Natixis Life définit le cadre global de la qualité des données. Il a été mis en place en 2019. Le Data Domain Officer est responsable de l'application de politique de qualité de données.

Le comité se réunit à minima une fois par an et se compose :

- du *Global data owner* (directeur général)
- de l'*IT Data owner* (directeur Systèmes d'informations et Logistique)
- de la fonction actuarielle de Natixis Life (Contrôle 2nd niveau)
- de la fonction gestion des risques (Contrôle 2nd niveau)
- de la fonction vérification de la conformité (Contrôle 2nd niveau)
- du Data Protection Officer (DPO)
- des Data Domain Officer (DDO)
- du *Data Domain Officer* de Natixis Assurances (DDO NA MAP)

Ses principales missions sont :

- de valider la politique de qualité des données ;
- de définir les rôles identifiés dans la politique de qualité des données ;
- de définir les cas d'usages ;
- de définir, mettre en œuvre, assurer le suivi, et décider des orientations et des actions à mener en matière de qualité des données ;
- de garantir la pérennité du dispositif de premier niveau au travers d'une revue régulière de la liste des contrôles ;
- d'identifier les contrôles complémentaires à intégrer ;
- d'ajuster les contrôles à la lumière des incidents ;
- de consolider les résultats et proposer des plans de remédiation adaptés en fonction de la non-qualité, de la stratégie de l'entreprise et du groupe ;
- de suivre les plans de remédiation ;
- de suivre, de contrôler et de piloter les risques liés à la non qualité des données.

### Comité Conformité

Le comité Conformité définit le cadre global de la conformité et des contrôles permanents.

Le comité se réunit trimestriellement et se compose :

- du directeur général ;
- des membres du CODIR ;
- de la fonction gestion des risques ;
- de la fonction vérification conformité ;
- de la fonction actuarielle.

Ses principales missions sont :

- de valider les politiques de conformité et de contrôle interne ;
- de suivre et présenter l'ensemble des contrôles de niveau 1 et 2 ;
- de suivre et présenter l'ensemble des risques de non-conformité ;
- de suivre et présenter les informations relatives à la sécurité financière ;
- de suivre et présenter les recommandations d'audit et de l'inspection générale ;
- de suivre et présenter les sujets relatifs à la lutte anti-corruption.



### 1.1.3. Fonctions clés

La structure de gouvernance au sein de Natixis Life se complète par la désignation de «fonctions clés» définies par la directive<sup>15</sup> Solvabilité 2 comme des «capacités administratives à remplir certaines tâches de gouvernance».

Natixis Life a fait le choix de recourir aux quatre fonctions clés prévues par la directive, à savoir :

- la fonction gestion des risques ;
- la fonction vérification de la conformité ;
- la fonction audit interne ;
- la fonction actuarielle.

Les fonctions clés sont soumises aux principes :

- de lien direct : elles disposent toutes d'un accès direct pour rapporter au conseil d'administration ;
- de rang : elles ont une autorité suffisante et un droit d'accès à toute information nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités ;
- de liberté d'influences et d'indépendance ;
- ainsi qu'aux critères de compétences et d'honorabilité.

Aucune fonction clé ne fait l'objet d'un processus d'externalisation.

Chaque fonction clé fournit au directeur général un état d'avancement des actions sur les situations qui ont été détectées. Tous ces éléments sont par ailleurs transmis et commentés lors des conseils d'administration.

Les responsabilités liées aux fonctions clé sont détaillées dans des politiques spécifiques revues annuellement et approuvées par le conseil d'administration.

#### Modalités de nomination / attribution de la fonction

Il est essentiel de trouver la bonne adéquation entre la fonction et la personne qui l'occupe afin de garantir l'intégrité et le bon fonctionnement de la compagnie. Il faut veiller à ce que ces personnes disposent de compétence et de l'honorabilité professionnelle requises pour leur fonction.

Les fonctions clés sont représentées par un membre désigné par le directeur général et sont notifiées au CAA.

Pour répondre à ce besoin, Natixis Life a rédigé une politique de compétence et d'honorabilité. Cette politique détermine les critères à prendre en considération pour déterminer la bonne adéquation à la fonction, durant tout l'exercice de celle-ci.

#### Fonction de gestion des risques

La fonction gestion des risques met en œuvre le système de gestion des risques.

Afin de mener sa mission, la fonction gestion des risques s'appuie sur plusieurs acteurs :

- la direction générale ;
- les différentes directions ;
- la fonction actuarielle .

La fonction gestion des risques s'assure de la diffusion d'une culture du risque dans la compagnie, veille à l'adéquation du profil de risque entre les risques réels et acceptés par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle, et s'assure de la communication de ces risques.

La fonction gestion des risques est également responsable de la gouvernance et de l'utilisation du modèle. Dans ce cadre, il exerce son suivi en étroite coopération avec la fonction actuarielle et la direction Risques et Produits

#### Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité a pour objet toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités d'assurance.

Les missions de la fonction vérification de la conformité sont prises en charge par le pôle Conformité et Contrôles.

Cette fonction vise également à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement réglementaire sur l'organisation interne de la compagnie, ainsi qu'à en identifier et évaluer le risque de non-conformité.

#### Fonction audit interne

La fonction audit interne évalue d'une part l'efficacité du système de contrôle interne et d'autre part tous les autres éléments du système de gouvernance.

La fonction audit interne est incarnée par un administrateur de Natixis Life. Ses missions sont déléguées à la direction Audit Interne du pôle assurances de Natixis (Audit interne Assurances). Cette direction est membre de la filière du contrôle périodique intégrée de Natixis.

Il est à noter que cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante. Les conclusions et recommandations de l'audit interne sont communiquées auprès des métiers et de la direction générale, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles.

La fonction clé audit interne assure auprès du conseil d'administration le reporting des travaux de l'audit interne.

### Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est en charge de coordonner les travaux pour le calcul des provisions techniques. Elle s'assure qu'elle soit conforme à la politique de risque et à la stratégie de Natixis Life. Elle identifie les mises à jour nécessaires sur les données, les hypothèses, les normes et la modélisation mais également sur les procédures d'analyses et de contrôles du calcul des provisions techniques.

Elle fournit également un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. Elle informe annuellement le conseil d'administration et la direction générale sur ses travaux dans le cadre du rapport annuel.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Elle est indépendante vis-à-vis des fonctions opérationnelles.

## 1.2. Politique de rémunération de Natixis Life

### 1.2.1. Principes généraux et processus de gouvernance de la politique de rémunération de Natixis Life

Solvabilité 2 met au cœur de la gestion de la compagnie la maîtrise des risques. La rémunération tient une place importante dans ce système en veillant à ne pas mettre en œuvre des mécanismes d'incitations à des prises de risques excessives et en favorisant une gestion saine et adaptée à la compagnie.

La politique de rémunération a pour objectif d'établir certains niveaux de rémunération et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion adaptée des risques. Elle reflète la performance individuelle et collective du collaborateur et respecte les grands équilibres financiers de la compagnie. Les principes fondamentaux de la politique sont l'équité et la non-discrimination des collaborateurs.

La rémunération globale de Natixis Life se structure autour des composantes suivantes pour l'ensemble de ses salariés, à savoir :

- une rémunération fixe : versée mensuellement, elle reflète les compétences, les responsabilités et les expertises attendues dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation ;
- une rémunération variable attribuée en fonction de l'évolution des résultats de l'entité, et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, et de la manière dont ces objectifs ont été atteints ;
- une rémunération collective pour la constitution d'une épargne en vue de la retraite : le régime complémentaire de pension offre aux salariés la constitution d'une épargne en vue de la retraite.

### 1.2.2. Membres du conseil d'administration

Aucune rémunération, avances ou crédits n'est allouée aux membres du conseil d'administration en raison de leurs fonctions.

Par ailleurs, Natixis Life n'a aucun engagement en matière de pension de retraite au bénéfice d'anciens membres du conseil d'administration. La compagnie ne dispose pas d'autres organes de surveillance ou de direction, le conseil d'administration assumant l'intégralité de ces fonctions.

## 1.3. Transactions

Aucune transaction n'a été conclue durant la période de référence.

## 2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET HONORABILITE

### 2.1. Dispositif mis en œuvre

La gouvernance mise en place au sein de Natixis Life décline les principes édictés par le groupe Natixis. Dans le cadre de ce dispositif de gouvernance, Natixis s'est doté d'une politique de compétence et d'honorabilité afin de satisfaire les exigences réglementaires édictées par la directive Solvabilité 2.

Les dirigeants effectifs de l'entité ainsi que les fonctions clés désignées répondent en permanence aux exigences suivantes :

- Leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles permettent une gestion saine et prudente (compétence) ;
- Leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

Sous le terme « dirigeants effectifs de Natixis Life », sont repris le président du conseil d'administration, les administrateurs, le directeur général, ainsi que le mandataire général de la succursale.

Par ailleurs, Natixis a déployé en 2018 un code de conduite applicable à l'ensemble des collaborateurs de ses filiales. Natixis Life y est soumis.

Ce dispositif a pour principaux objectifs de :

- définir et formaliser des principes de conduite clairs, synthétiques et communs à l'ensemble des collaborateurs ;
- prévenir les risques par la mise en œuvre opérationnelle des principes du code de conduite ;
- répondre aux attentes des clients, des régulateurs, des actionnaires et investisseurs.

Ce dispositif aborde les principes de conduite suivant:

- être orienté client ;
- se comporter de manière éthique individuellement et collectivement ;
- agir de manière responsable envers la compagnie ;
- protéger les actifs et la réputation de l'entreprise.

Les collaborateurs de Natixis Life sont régulièrement sensibilisés et formés au sujet du code de conduite. De plus, le respect de ce code de conduite est un élément pris en compte dans les évaluations annuelles des collaborateurs.

### 2.2. Exigences en termes de compétence

#### 2.2.1. Dirigeants effectifs

##### Mandataires sociaux

La compétence des mandataires sociaux est évaluée de manière individuelle par le CAA sur proposition du conseil d'administration. Le CAA doit approuver tout mandat social au sein de la compagnie.

Le président du conseil d'administration juge la compétence de complémentarité des mandataires sociaux lors de la proposition d'un nouveau mandat. La décision sur cette proposition sera prise lors d'une assemblée générale.

Ainsi, le président du conseil d'administration prend en compte notamment la compétence, l'expérience et les attributions des autres membres du conseil d'administration. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, mais également connaître la réglementation applicable à la compagnie et veiller à sa bonne mise œuvre.

##### Directeur général

Le directeur général est considéré comme le dirigeant de la compagnie et de ce fait, il doit faire l'objet d'un agrément du CAA. Ce dernier évalue la compétence et l'honorabilité du dossier qui lui est soumis et donne son approbation sur cette nomination.

## Mandataire général

Le directeur général a choisi de déléguer ses pouvoirs à un mandataire général pour la gestion de la succursale française de Natixis Life. Le CAA évalue la compétence et l'honorabilité du dossier qui lui est soumis et donne son approbation sur cette nomination.

### 2.2.2. Fonctions clés

#### Fonction de gestion des risques

Le titulaire de la fonction de gestion des risques est en mesure :

- de définir et mettre en place un dispositif de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, la supervision et le pilotage des risques auxquels l'assurance est, ou pourrait être exposée ;
- de contribuer et gérer les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, tant au niveau individuel qu'au niveau agrégé, ainsi que les interdépendances entre ces risques ;
- d'articuler la gestion des risques identifiés avec le processus de décision de l'assurance.

#### Fonction de vérification de la conformité

Le titulaire de la fonction de vérification de la conformité est en capacité :

- d'assurer la prévention, la maîtrise et le contrôle des risques de non-conformité, en les ayant au préalable identifiés et évalués, dans le cadre des règles juridiques et obligations imposées par les organes exécutifs et délibérants, les régulateurs, la maison-mère et/ou l'organe central ;
- de contribuer à la mise en place d'un dispositif permanent de contrôle interne comprenant au minimum des procédures administratives, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de la compagnie ;
- de conseiller le CODIR ainsi que le conseil d'administration, sur toutes les questions relatives au respect des dispositions réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités d'assurance et de la réassurance ainsi qu'à leur exercice.

#### Fonction d'audit interne

Le titulaire de la fonction d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure de donner des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles de la compagnie, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

#### Fonction actuarielle

Le titulaire de la fonction actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience pertinente des normes applicables de l'environnement de l'assurance vie.

Le titulaire de la fonction actuarielle est en mesure :

- de garantir le bon déroulement des calculs effectués sur les provisions techniques et le respect des modèles établis ;
- d'émettre des avis à destination du conseil d'administration sur la politique globale de souscription retenue par l'assurance et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

### 2.3. Exigences en termes d'honorabilité

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions ou missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'évaluation de la réputation, l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à la compagnie.



### Procédures d'évaluation en matière de compétence

Depuis le recrutement et tout au long du parcours professionnel, la compétence de chacun est appréciée individuellement et le cas échéant, collectivement. La responsabilité de l'évaluation de cette compétence est réalisée par :

- l'actionnaire pour les mandataires sociaux ;
- le président du conseil d'administration ou les membres du conseil d'administration pour le directeur général ;
- le directeur général pour le mandataire général de la succursale ;
- le directeur général pour les titulaires des fonctions clés.

### Le recrutement/la nomination

Les futurs dirigeants effectifs sont identifiés par Natixis Assurances, l'actionnaire de Natixis Life. La nomination dépend de l'évaluation des compétences techniques du candidat.

Le responsable des ressources humaines est en charge du recrutement des personnes responsables des fonctions clés en collaboration avec le directeur général.

Le choix des candidats proposés en qualité de responsables des fonctions clés peut être soumis au conseil d'administration le cas échéant.

### La formation

Des formations sont mises en œuvre pour le directeur général, le mandataire général et les responsables des fonctions clés. Elles peuvent être complétées de formations spécifiques autant que de besoins. Les formations peuvent prendre différentes formes tel que des formations présentielles ou en e-learning.

### Évaluation annuelle et entretien professionnel des fonctions clés

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un dirigeant effectif et/ou d'un mandataire social est exigée (documents officiels, prise de références, notoriété/ réseau/ etc...). Le CAA se réserve le droit de demander toute pièce justificative qu'il juge pertinente.

Les fonctions clé doivent faire l'objet d'une déclaration au CAA lors de leur nomination et pour tout changement significatif (remplacement, réorganisation).

De surcroit, les membres du conseil d'administration et les fonctions clefs sont filtrées au travers de logiciel de filtrage Dowjones et Factiva afin de contrôler qu'ils ne sont pas frappés de gel des avoirs, ne sont pas politiquement exposés, et n'ont pas de presse négative. Ces filtrages font l'objet d'un suivi régulier tout au long de la carrière par pôle Conformité & Contrôles permanents.

A l'exception de la fonction clé audit interne, les représentants des fonctions clés sont des salariés de Natixis Life.

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. Celui-ci est complété par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de progrès. Des procédures, comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation.

Les fonctions clés sont suivies par les fonctions clés de la maison-mère, au niveau groupe, ce qui permet une harmonisation de l'exercice de la fonction et un développement constant des fonctions clés.

Le représentant de la fonction clé audit interne est soumis au processus d'évaluation de BPCE Vie.

## 2.4. Notification auprès du CAA

Natixis Life notifie à l'autorité de contrôle, le CAA, la nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs ainsi que des titulaires des fonctions clés.

À cette occasion, en plus des pièces justifiant de la compétence et de l'honorabilité, un questionnaire est rempli par les dirigeants effectifs ou le titulaire de la fonction clé pour vérifier en détail la compétence et l'honorabilité de ladite personne (étendue de ses pouvoirs, cumul des mandats, éventuels conflits d'intérêt ou tout problème survenu dans la société pour laquelle il a/a eu un mandat ou une participation etc.).

### 3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

#### 3.1. Stratégie de gestion des risques de Natixis Life

##### 3.1.1. Stratégie de gestion des risques

Le système de gestion des risques de Natixis Life intègre l'évaluation du risque, et plus précisément l'appétence au risque, au processus de prises de décisions stratégiques.

La stratégie de gestion des risques de Natixis Life se traduit par la définition, à un niveau agrégé, d'un cadre d'appétence, qui, décliné en politiques et en mandats opérationnels, donne les principes directeurs de la gestion des risques.

L'appétence aux risques est définie par le conseil d'administration et le directeur général, en lien avec son actionnaire.

##### 3.1.2. Documentation des risques

La politique de gestion des risques de Natixis Life est le document central qui encadre le dispositif de gestion des risques et en définit les composantes (documentation, indicateurs, instances) de manière pérenne.

Cette politique se décline en politiques de risque sur l'ensemble des domaines de risques de la compagnie :

- politique de souscription ;
- politique de provisionnement ;
- politique de gestion des investissements et du risque ALM<sup>16</sup> (Asset Liability Management), y compris le risque de liquidité et de concentration ;
- politique de gestion du risque opérationnel ;
- politique de réassurance.

Ces politiques définissent le dispositif de gestion de chaque risque, ainsi que les limites y afférentes et en déterminent également le processus de surveillance. L'ensemble de la documentation des risques est revu et validé annuellement, lors d'un comité des risques, par la direction générale et approuvé par le conseil d'administration. Ces politiques sont également transmises à la fonction gestion des risques de Natixis Assurances pour avis.

##### 3.1.3. Reportings

Les reportings de risques sont le moyen d'assurer le suivi du profil de risque de la compagnie, et de rendre compte des expositions de manière unitaire et consolidée.

Le reporting de risque interne, à destination de la direction générale suit le respect du cadre d'appétence aux risques et de ses déclinaisons. Ce reporting est présenté lors du comité des risques de Natixis Life.

Il permet également d'anticiper les dépassements de limite et les actions correctrices éventuelles à mettre en œuvre. Celui-ci est complété par les résultats annuels de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité sur l'horizon du plan stratégique à moyen terme, ou ORSA.

Le processus ORSA est détaillé en partie C.3.4.

Enfin, des reportings spécifiques par domaine de risque sont par ailleurs produits de manière trimestrielle par les métiers dits « propriétaires » du risque et peuvent être exposés en comité des risques ou/et comité des risques opérationnels.



## 3.2. Gouvernance des risques

### 3.2.1. Fonction gestion des risques

Natixis Life a mis en place la fonction de gestion des risques de façon à faciliter la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Cette fonction est assurée par le directeur Risques & Produits. Ces principales missions sont :

- de proposer un dispositif de gestion des risques pour Natixis Life cohérent sur la stratégie de la compagnie (formalisé par la politique de gestion des risques) et veiller à son application ;
- de contrôler le respect des politiques de risques
- de définir les méthodologies et les normes permettant la mesure du risque ;
- d'apporter un deuxième regard sur les dossiers métiers ;
- d'assurer le suivi et la production des reportings consolidés des risques à destination de la direction générale ;
- de coordonner le rapport de solvabilité : organisation, centralisation, consolidation, validation ;
- de piloter le processus ORSA ;
- d'organiser la collecte des incidents et des pertes ainsi que la mise en œuvre et le suivi des plans d'action pour l'atténuation des risques opérationnels ;
- de favoriser la culture risque et le partage des meilleures pratiques à tous les niveaux de la compagnie.

La fonction de gestion des risques se caractérise par un fort degré d'intégration. La fonction et/ou l'un de ses représentants participent aux instances décisionnelles, elle contribue ainsi à apporter une vision risque dans la procédure de décision. Elle dirige par ailleurs le comité des risques trimestriellement assurant une communication régulière de ses travaux, analyses et constats à la direction générale.

### 3.2.2. Autres acteurs du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de Natixis Life est piloté de manière collaborative. Il s'appuie sur l'ensemble des directions, des fonctions clés et des acteurs du dispositif des risques opérationnels.

Le système de gestion des risques s'appuie également sur le métier assurances de personnes de Natixis Assurances et plus spécifiquement sur la direction des Risques.

D'autres acteurs interviennent dans la mise en œuvre opérationnelle du système de gestion des risques, notamment :

- la direction Risques et Produits participe à l'élaboration des politiques de risques ;
- la direction Finance participe à l'élaboration de la politique de gestion des investissements et du risque ALM, mais également du suivi opérationnel des risques liés au investissements du Fonds en euros et des fonds propres ;
- la direction Juridique et Ingénierie Patrimoniale participe à la définition de la politique de souscription ;
- le pôle Conformité et Contrôles permanents participe à l'élaboration de la politique de souscription et s'occupe de l'animation du dispositif de gestion des risques de non-conformité ;
- le pôle Ingénierie Financière intervient dans la conception de la politique de souscription ;
- la fonction actuarielle intervient sur la définition de la politique de réassurance et donne son avis sur la politique de provisionnement et sur la politique de souscription.

### 3.2.3. Instances décisionnelles

La gestion des risques est facilitée par la mise en place d'instances dédiées à la gouvernance des risques. Elles permettent le suivi des risques unitaires ou consolidés, ainsi que la validation des décisions relatives aux risques (prises de risques, politiques, ...).

#### Comité des risques consolidés de Natixis Assurances

Le principal comité est le comité des risques consolidés : il est chargé de piloter l'ensemble des risques de Natixis Assurances et de ses filiales. La fonction gestion des risques de Natixis Life y participe. Ce comité assure une vision consolidée du groupe.

La fonction gestion des risques de Natixis Life fait l'interface avec la fonction groupe de gestion des risques et consolide les travaux réalisés sur le périmètre des risques (cartographie des risques, évaluations, reportings).

La fonction des risques Natixis Life est chargée :

- de décliner les politiques de risque du groupe, et informer les experts métiers en cas de dérogation des principes du groupe ;
- de réaliser et produire les reportings internes et externes (Natixis Assurances, marché et autorité de contrôle) sur le périmètre de risque qui leur est dévolu.

### Comité des risques de Natixis Life

Le comité des risques est l'instance décisionnelle qui se tient trimestriellement en présence du comité de direction de Natixis Life. Il est garant du dispositif de gestion des risques et de la stratégie globale. Il est placé sous la responsabilité de la fonction gestion des risques et/ou de son représentant. Il est chargé d'examiner et de piloter dans une vision consolidée l'ensemble des risques de Natixis Life.

### Instances décisionnelles opérationnelles

Les instances décisionnelles opérationnelles sont en charge de la mise en œuvre des politiques de risque.

Le processus de gestion des risques se divise en une dimension « métier », c'est-à-dire le cœur de métier, la prise de risque au quotidien, et en une dimension « risque », c'est-à-dire la vision consolidée des risques encourus par la compagnie.

Par ailleurs, le conseil d'administration est partie prenante du processus de décision en donnant son approbation sur l'ensemble des éléments structurants du dispositif, notamment les politiques de risques et les rapports ORSA.

## 3.3. Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA correspond au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité qu'est tenue de réaliser au moins une fois par an chaque compagnie d'assurance, sur l'horizon de son business plan.

L'exercice est piloté par la direction Risques et Produits de Natixis Life en étroite collaboration avec la direction des Risques de BPCE Vie. L'évaluation des risques prospectifs est réalisée selon un modèle construit pour simuler les principaux calculs liés aux risques par la projection du budget et des caractéristiques de la compagnie sur un horizon donné et selon divers scénarios. Les résultats des évaluations sont formalisés dans le rapport ORSA et sont présentés au comité des risques avant la validation du rapport par la direction générale. Le rapport ORSA est ensuite approuvé par le conseil d'administration et remis au CAA.

Le dispositif prévoit également la réalisation d'un ORSA ad hoc en cas d'évolution notable du profil de risque de la compagnie, de l'environnement ou de la stratégie commerciale. La caractérisation du besoin de réaliser un ORSA exceptionnel est attribuée à la direction générale via le comité des risques ou au conseil d'administration.

Le processus ORSA est décrit dans la procédure ORSA, rédigée par la direction Risques et Produits. Ce document revu annuellement définit le cadre général de fonctionnement de l'ORSA.

La mise en œuvre effective de l'ORSA implique la collaboration de nombreux acteurs opérationnels. Ils agissent en contribuant, de par leur compétence spécifique, à la pertinence de l'exercice. Ils participent à :

- la fiabilisation des évaluations ;
- la mise en œuvre des évaluations ;
- l'exécution des décisions issues des processus d'évaluation.

Ceux-ci sont pris par ailleurs en compte, notamment pour les analyses de sensibilité, ainsi que pour la détermination des besoins de solvabilité future de la compagnie compte tenu de l'évolution attendue de son profil de risque et de son système de gestion des risques.

Ces résultats sont également des éléments clés pour la définition du plan de gestion du capital et pour l'orientation des décisions de gestion des investissements.





## 4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

### 4.1. Contrôle interne

#### 4.1.1. Cadre de contrôle interne

Le système de contrôle interne de Natixis Life concourt à la maîtrise des risques de toute nature et à la qualité de l'information comptable. Doté de moyens adaptés à la taille, la nature, la localisation des activités et aux différents risques auxquels l'entreprise est exposée, il est organisé en conformité avec les exigences légales et réglementaires qui résultent notamment de la transposition en droit luxembourgeois de la directive Solvabilité 2.

#### 4.1.2. Définition du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne désigne l'ensemble des mesures mises en œuvre afin d'assurer une mesure, une surveillance et une gestion des risques inhérents aux différentes activités. L'ensemble des membres de personnel contribue à la mise en œuvre effective de ce dispositif au sein de l'entreprise.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions mis en œuvre par l'entreprise qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources;
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée ses risques, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

#### 4.1.3. Objectifs du contrôle interne

L'objectif poursuivi est d'assurer l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise, la fiabilité de l'information comptable et financière diffusée tant au niveau interne qu'externe, la sécurité et le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs et la conformité aux lois, règlements et politiques internes.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraude.

#### 4.1.4. Principes d'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne de Natixis Life est organisé en conformité, d'une part avec les exigences légales et réglementaires de l'ensemble des textes régissant les activités réalisées, et d'autre part avec les principes (chartes et normes) et le cadre de gouvernance mis en place par Natixis et dans le Groupe BPCE.

L'organisation du contrôle interne de Natixis Life repose ainsi sur quatre principes conformes à ceux définis par le Groupe BPCE :

- exhaustivité du périmètre de contrôle ;
- adéquation des contrôles aux types de risques et auditabilité des contrôles ;
- indépendance des contrôles et séparation des fonctions entre prise de risque et contrôle ;
- cohérence du dispositif de contrôle interne.

Le fonctionnement en filières fonctionnelles concourt à la mise en œuvre homogène du système de contrôle interne dans toutes les entreprises faisant l'objet d'un contrôle de groupe : les fonctions clés localisées au sein des entités sont rattachées, par un lien fonctionnel fort aux directions exerçant les mêmes fonctions au titre du groupe d'assurance (conformité, risques et actuariat). Ce lien fonctionnel est décrit dans les différentes chartes des fonctions clés. Ce type d'organisation et de fonctionnement est inspiré de celui mis en place au sein du groupe par Natixis et le Groupe BPCE.

Les autres fonctions centrales qui, sans être considérées comme des fonctions clés au sens de Solvabilité 2, contribuent au contrôle permanent (révision comptable et, dans une certaine mesure, ressources humaines et juridique) sont également organisées en filière par Natixis et le Groupe BPCE.

#### 4.1.5. Dispositif mis en place

Le dispositif de contrôle de la compagnie repose sur trois niveaux de contrôle conformément à la réglementation en vigueur et aux saines pratiques de gestion : deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique, ainsi que la mise en place de filières de contrôle intégrées.

##### Le contrôle permanent de premier niveau

Il est exercé par les collaborateurs opérationnels sur leurs propres tâches dans le respect des procédures ou processus internes et des exigences législatives et réglementaires. Les collaborateurs ainsi engagés peuvent faire l'objet d'un contrôle de premier niveau par leur ligne hiérarchique ou par un collaborateur dédié. Les contrôles sont adaptés à la nature de la tâche, sa régularité, et le risque encouru.

##### Le contrôle permanent de second niveau

Le contrôle de second niveau est exercé sous la responsabilité du directeur général de manière indépendante. Il s'organise comme suit :

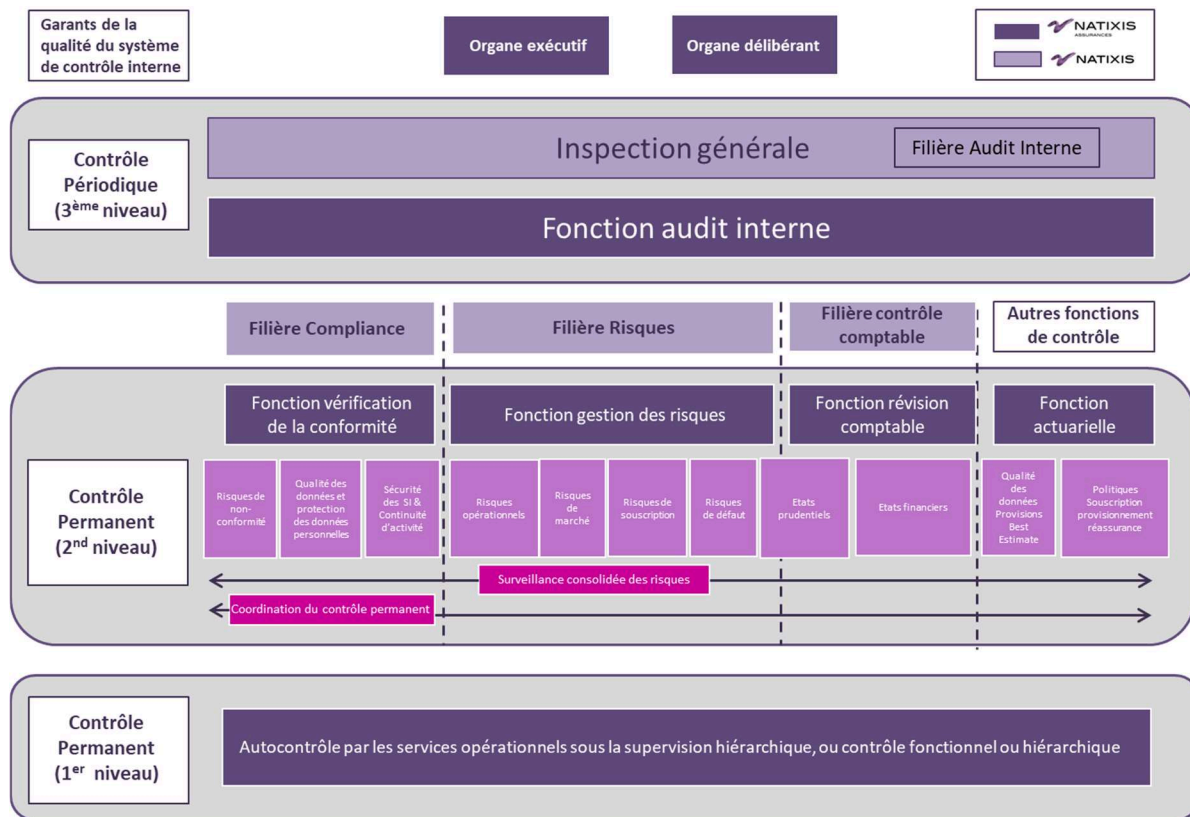
- la fonction de vérification de la conformité est responsable notamment de la maîtrise du risque de non-conformité, de l'animation du dispositif de contrôle permanent de premier niveau, et de contrôles de second niveau en matière de risques de non-conformité et autres risques opérationnels. Cette fonction assure la coordination des différents acteurs qui contribuent au contrôle permanent de second niveau ;
- la fonction de gestion des risques est en charge de l'évaluation, de la surveillance et de la maîtrise des risques inhérents aux activités exercées, et notamment les risques de marché, de souscription ;
- la révision comptable du métier assurances de personnes, vérifie la qualité et l'exactitude de l'information comptable et réglementaire ;
- d'autres fonctions définissent et contrôlent la correcte application des politiques et processus dans leurs domaines respectifs : la fonction clé actuarielle, le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) et le Responsable Plan de Continuité d'Activité (RPCA).

##### Le contrôle périodique

Il est exercé par trois corps de contrôle indépendants des fonctions opérationnelles :

- la fonction d'audit interne du pôle assurances conduit des missions d'audit dans l'ensemble des entités, directions et activités composant le pôle assurance, y compris le contrôle permanent et les activités externalisées ;
- l'inspection générale de Natixis (IGN) est placée sous la responsabilité du directeur général de Natixis. L'IGN conduit des enquêtes sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Natixis, qui se traduisent par une évaluation des points de contrôles existants dans les processus audités ainsi qu'à une appréciation des risques engendrés par les activités concernées par ces revues. L'IGN peut être amenée à réaliser des missions d'audit thématiques transverses touchant plusieurs métiers ou filiales de Natixis ou des missions d'audit thématiques menées exclusivement au sein de Natixis Life.
- l'inspection du Groupe BPCE (IGG) est chargée de vérifier périodiquement le bon fonctionnement de tous les établissements du groupe et fournit à leur dirigeant une assurance raisonnable de leur solidité financière. Elle s'assure dans ce cadre de la qualité, l'efficacité, la cohérence et le bon fonctionnement de leur dispositif de contrôle permanent et la maîtrise de leurs risques. L'IGG peut conduire des missions d'audit « full scope » sur Natixis Life ou plusieurs entités du groupe BPCE.

L'organisation du 3<sup>ème</sup> niveau de contrôles permanents est développée au sein du chapitre dédié à l'audit interne du présent rapport.



## 4.2. Fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est totalement intégrée à la filière Compliance de Natixis. Elle est nommée par la direction générale et approuvée par le Conseil d'administration. La responsabilité de cette fonction est assurée au sein du pôle Conformité et contrôles permanents, elle a un lien direct avec la direction générale.

Le pôle Conformité et contrôles permanents assure chez Natixis Life la réalisation des missions confiées à la fonction clé de vérification de la conformité par la directive.

Les principales missions de la fonction clé consistent à :

- conseiller et appuyer l'ensemble des collaborateurs de la compagnie pour toutes les problématiques liées à la conformité des produits ou des opérations ;
- mettre en œuvre et diffuser au sein de la compagnie les saines pratiques de gestion et de prévention des risques de non-conformité conformément aux directives du groupe et aux standards de place ;
- contrôler de façon permanente les risques de non-conformité en concevant et mettant en œuvre un plan de contrôle de second niveau adapté et en assurant le reporting approprié des résultats de ces contrôles.

Le pôle Conformité et contrôles permanents est plus particulièrement chargé de la prévention des risques de non-conformité, du respect des règles déontologiques et de la prévention de la délinquance financière (lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, lutte contre la fraude). Elle assure notamment l'analyse préalable de tout nouveau produit ou modification significative d'un produit existant pour lequel elle est amené à établir un avis écrit. Elle exerce également les missions relatives à la sécurité des systèmes d'information et à la continuité d'activité en lien avec la filière Compliance de Natixis. Elle est intégrée dans une ligne métier fonctionnelle (direction de la Compliance) destinée à coordonner les actions au sein de Natixis et de ses filiales.

Les politiques de contrôles et conformité sont revues tous les ans, présentées au groupe, et au comité conformité solo, validées par le comité conformité solo et approuvées par le conseil d'administration.



## 5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

### 5.1. Principes d'organisation

#### 5.1.1. Indépendance & objectivité

L'activité d'audit interne chez Natixis Life est opérationnellement confiée à l'audit interne du pôle assurances de Natixis (ci-après nommé audit interne assurances) qui est partie intégrante de la filière du contrôle périodique intégrée de Natixis regroupant les directions de l'Audit Interne des filiales, les audits délocalisés des succursales et l'Inspection générale de Natixis. Cette dernière assure la définition des règles et normes applicables au sein de la filière. Elle permet d'assurer la cohérence d'ensemble du dispositif de contrôle périodique. À ce titre, elle est elle-même intégrée à la filière audit interne du Groupe BPCE.

Requise par la réglementation, l'indépendance de la filière audit interne est inhérente à sa mission. Cette filière ne subit aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, la réalisation de ses travaux ou la communication de ses résultats. À ce titre, elle ne saurait se voir opposer aucun domaine réservé.

L'audit interne assurances a accès à toute l'information nécessaire pour l'actualisation régulière de son périmètre d'audit et la réalisation des missions.

#### 5.1.2. Nomination et retrait

La nomination de la fonction clé audit interne est soumise à appréciation par le CAA. Conformément à l'article 72 de la loi du 7 décembre 2015 du Grand-Duché de Luxembourg, le responsable de la fonction clé audit interne doit répondre des exigences en matière de compétence et d'honorabilité énoncées dans l'article 273 du Règlement délégué 2015/35. Le responsable de la fonction clé est un administrateur de Natixis Life.

#### 5.1.3. Exécution des missions d'audit interne

Natixis Assurances a mis en place une direction d'Audit Interne mutualisée pour l'exécution des travaux d'audit de l'ensemble de ses filiales. Natixis Life bénéficie ainsi d'une équipe spécialisée dans le domaine de l'assurance et dotée de ressources et de compétences suffisantes pour couvrir son périmètre d'audit et celui de sa succursale.

#### 5.1.4. Architecture générale du contrôle périodique de Natixis Life

L'audit interne assurances s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire européen applicable au secteur de la banque et aux activités d'assurance. Il régit les principes de gouvernance et le système de contrôle interne de Natixis Life, de Natixis Assurances et de Natixis.

Ces réglementations prévoient que les établissements de crédit et leurs filiales doivent disposer, selon des modalités adaptées à leur taille, à la nature et à la complexité de leurs activités, d'agents réalisant les contrôles périodiques.

Natixis Life a retranscrit dans ses chartes les obligations réglementaires mentionnées ci-dessus ainsi que les principes édités par BPCE en sa qualité d'organe central.

Le responsable de l'audit interne assurances informe la direction générale de la compagnie de toute situation susceptible de placer l'audit interne en situation de non-conformité avec les principes, lois, règlements, normes déontologiques et professionnelles

#### 5.1.5. Fonction Audit interne Assurances

En tant que compagnie d'assurance dont le siège est au Luxembourg, conformément à la loi du secteur des assurances du 7 décembre 2015 :

- les entreprises d'assurance et de réassurance luxembourgeoises doivent mettre en place une fonction d'audit interne efficace.
- la fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.
- la fonction d'audit interne est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.
- toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne est communiquée à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle qui détermine quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et qui veille à ce que ces actions soient menées à bien.

En tant que filiale indirecte d'un établissement de crédit, Natixis Life s'assure, conformément à l'article 27 de l'arrêté du 3 novembre 2014 de la réglementation Française, que :

- son système de contrôle interne s'intègre dans l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune de ses activités et ses filiales contrôlées de manière exclusive ou conjointe ;
- son dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise, y compris ses succursales et ses filiales contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

Dans ce cadre, le contrôle périodique de Natixis Life s'exerce au sein d'une filière : la filière Audit interne de Natixis. L'organisation de la fonction Audit interne Assurances pour Natixis Life repose sur :

- un lien hiérarchique entre le dirigeant effectif de Natixis Assurances et la direction de l'Audit Interne. Ce lien hiérarchique s'appuie sur les principes de fonctionnement édictés par la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances modifiée par la loi du 27 mai 2016 du Grand-Duché de Luxembourg.
- un lien fonctionnel fort entre l'Inspecteur général de Natixis et la direction de l'Audit Interne. Ce lien fonctionnel fort repose sur des règles de fonctionnement et l'édiction de normes d'Audit interne Groupe applicables à l'ensemble de la filière. Il se matérialise par une revue annuelle avec les responsables hiérarchique et fonctionnel, et par les éléments exposés ci-après.

### 5.1.6. Interactions entre le détenteur de la fonction clé et l'Audit interne Assurance

L'Audit interne Assurances réalise l'ensemble des travaux d'audit interne pour l'entité Natixis Life et sa succursale. Le détenteur de la fonction clé veille à ce que l'Audit interne Assurances dispose de toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses missions.

Le détenteur de la fonction clé assure auprès du conseil d'administration le reporting des travaux de l'Audit interne Assurances. Il garantit la présence de ce dernier lorsque celle-ci est requise.

Par son positionnement au sein de la société, le détenteur de la fonction clé Audit interne peut informer directement et de sa propre initiative le conseil d'administration des problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de l'exécution de sa mission.

### 5.1.7. Coordination des missions d'audit de l'Audit interne Assurances

L'Inspection générale de Natixis est destinataire des plans d'audit pluriannuels et annuels définis par l'Audit interne Assurances. Cette information permet, autant que faire se peut, la coordination des missions d'audit réalisées sur le périmètre de Natixis Life. L'Audit interne Assurances n'est toutefois pas empêché d'intervenir sur des missions d'audit à la demande du dirigeant effectif et/ou de l'organe de gouvernance de la compagnie.

### 5.1.8. Promotion des échanges au sein de la filière Audit interne

L'Audit interne Assurances pour Natixis Life participe aux réunions périodiques organisées par l'Inspection générale de Natixis avec les membres de la filière Audit interne. Un site Intranet dédié à la filière Audit interne contribue à la diffusion des informations.

L'Inspection générale de Natixis peut intégrer ponctuellement en son sein des auditeurs de l'Audit interne Assurances dans le cadre de missions portant sur le périmètre de Natixis Life. Les audits de l'Audit interne Assurances pour Natixis Life peuvent également intégrer des inspecteurs de l'Inspection générale de Natixis à l'occasion de missions ou détachements au sein de la filière Audit interne.

### 5.1.9. Reporting vers l'Inspection générale

L'Audit interne Assurances pour Natixis Life applique les modèles de reporting ou documents définis par l'Inspection générale de Natixis et dont cette dernière est destinataire.

En outre, le responsable de l'Audit interne Assurances pour Natixis Life informe l'Inspection générale de Natixis des dysfonctionnements majeurs, incidents significatifs ou fraudes identifiés dans son périmètre de responsabilité au fur et à mesure de leur survenance.

### 5.1.10. Devoir d'alerte

Le détenteur de la fonction clé audit interne de Natixis Life dispose d'un devoir d'alerte auprès du conseil d'administration de la compagnie, dont il est membre. Il partage cette information avec le responsable de l'audit interne qui relaye l'alerte auprès du dirigeant effectif de Natixis Assurances d'une part, de l'inspecteur général de Natixis d'autre part.

L'inspecteur général reporte la situation d'alerte auprès du comité d'audit de Natixis.

De plus le détenteur de la fonction clé Audit interne peut exercer à tout moment un droit d'alerte direct auprès du Commissariat aux Assurances.

## 6. FONCTION ACTUARIELLE

### 6.1. Modalités de mise en œuvre de la fonction

La fonction actuarielle de Natixis Life a été mise en place en 2016. Elle est mise en œuvre de manière indépendante des processus de production et peut ainsi pleinement jouer son rôle de second regard. La fonction rapporte directement à la direction générale.

La fonction actuarielle s'intègre parfaitement dans le dispositif global de gestion des risques en agissant en interaction étroite avec les autres fonctions clés et en contribuant à la procédure générale de gestion des risques dans son domaine de compétence afin d'identifier les mises à jour nécessaires à l'amélioration du système.

Au sein de Natixis Life, la fonction actuarielle est en charge de l'analyse du provisionnement, de la souscription et de la réassurance. Elle émet un avis sur les différentes problématiques actuarielles relatives à son périmètre et synthétise cet avis dans un rapport dédié. Ce rapport, à destination du conseil d'administration, est également transmis à la fonction actuarielle groupe.

L'exercice de la fonction actuarielle s'appuie sur deux comités dédiés :

- le comité des risques est l'instance de présentation des résultats du rapport actuariel, ainsi que des politiques de souscription et de réassurance.
- le comité des fonctions actuarielles permet un échange entre les responsables des fonctions actuarielles des différentes entités de Natixis Assurances, en relation notamment à la production du rapport actuariel groupe. En amont du processus, il cadre la production du rapport. Il fixe les attendus de la part des filiales en termes d'analyse, de format et de délais de remontée à la holding. En aval du processus, il permet un échange avec les filiales sur les conclusions de la fonction actuarielle groupe. Ce comité est également le lieu privilégié pour coordonner les travaux, homogénéiser les approches et diffuser les bonnes pratiques.

Outre les travaux relatifs à son domaine d'expertise, la fonction actuarielle contribue avec les autres fonctions clés à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Ci-dessous les interactions de la fonction actuarielle avec les autres fonctions clés.

### 6.2. Gestion des risques

#### Contributions au calcul des provisions techniques

La fonction actuarielle participe à l'identification des risques et des facteurs de risque. Elle donne des conseils et des suggestions sur le niveau, la structure et l'incertitude des provisions techniques.

Elle agit en interaction étroite avec la fonction gestion des risques en matière d'hypothèses, de méthodologies et de modèles utilisés pour le calcul des provisions techniques : elle valide les hypothèses et les méthodologies à appliquer pour les calculs, ainsi que la modélisation établie par la fonction gestion des risques.

#### Contributions à la gestion des risques de souscription

La fonction actuarielle s'assure du respect permanent des hypothèses et méthodologies de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques sur l'horizon du business plan.

### Contributions à la gestion des risques de contrepartie

La fonction actuarielle mesure les effets de la réassurance. Elle contribue à l'analyse du risque de contrepartie sur les réassureurs. Elle participe à l'identification de décisions de gestion à mettre en œuvre en cas de dérive du profil de risque de contrepartie.

### Contribution à la documentation

La fonction actuarielle contribue à la rédaction de rapport réglementaire (ORSA, RSR, SFCR). Elle rédige également la politique de provisionnement, sur laquelle la fonction gestion des risques émet un avis et des recommandations si besoin.

## 6.3. Conformité

La fonction actuarielle, en tant que fonction de contrôle permanent de niveau 2, contribue au comité trimestriel conformité, animé par la fonction de vérification de la conformité.

## 6.4. Audit interne

La fonction actuarielle et la fonction audit interne sont séparées et indépendantes. Aucune fonction ne rend des comptes à l'autre, ce qui n'exclut pas l'exercice commun de certaines tâches au cours des investigations.

L'audit interne inclut l'évaluation des tâches actuarielles dans son programme d'audit, et inclut également l'évaluation périodique de la pertinence et de l'efficacité de la fonction actuarielle.

Le responsable de la fonction de l'audit Interne doit tenir le titulaire de la fonction actuarielle informé de toutes les conclusions de l'audit, liées à des tâches actuarielles.

## 7. SOUS-TRAITANCE

### 7.1. Politique de sous-traitance

Elle répond à l'obligation prévue par la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

La politique de sous-traitance de Natixis Life a été rédigée dans le cadre du dispositif global de maîtrise des risques de la compagnie et vise à répondre aux exigences issues de la directive.

La politique de sous-traitance est réexaminée a minima tous les ans et approuvée par le conseil d'administration de Natixis Life.

Dans ce cadre, les principaux objectifs de cette politique sont de :

- définir les activités et fonctions pouvant faire l'objet ou non d'un recours à la sous-traitance ;
- déterminer les principes de sélection des prestataires ;
- définir les conditions de la contractualisation par l'introduction de clauses type telles que la définition des dispositions en termes de suivi et de reporting.
- décrire le dispositif de suivi et de contrôle des prestataires

D'une manière générale, la politique de sous-traitance a pour objet de définir les modalités permettant à Natixis Life d'assurer la maîtrise des risques sur les activités sous-traitées.

### 7.2. Activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques (AFIC<sup>17</sup>)

D'après les dispositions de l'article 81, (2) de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances :

« La sous-traitance d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou des fonctions compliance, audit interne ou actuarielle ne doit pas entraîner l'une des conséquences suivantes : compromettre gravement la qualité

du système de gouvernance de l'entreprise concernée ; accroître indûment le risque opérationnel ; compromettre la possibilité du CAA de vérifier que l'entreprise concernée se conforme à ses obligations ; compromettre le niveau de service à l'égard des preneurs. »

Les fonctions de vérification de la conformité, gestion des risques, audit interne et actuarielle sont donc considérées comme des fonctions clés, importantes et critiques.

S'agissant de l'identification des autres fonctions opérationnelles, importantes et critiques, cette notion recouvre toutes les prestations ayant un caractère essentiel à l'activité de la compagnie d'assurance. Il s'agit des prestations qui relèvent du métier assurances de personnes et dont l'inexécution ou la mauvaise exécution engendre un risque pour Natixis Life, qu'il s'agisse d'un risque financier ou d'un risque d'image.

Il s'agit des fonctions ou activités essentielles au point que la compagnie ne serait pas en mesure de fournir ses services aux souscripteurs sans ladite fonction ou activité.



PARTIE C

# PROFIL DE RISQUE



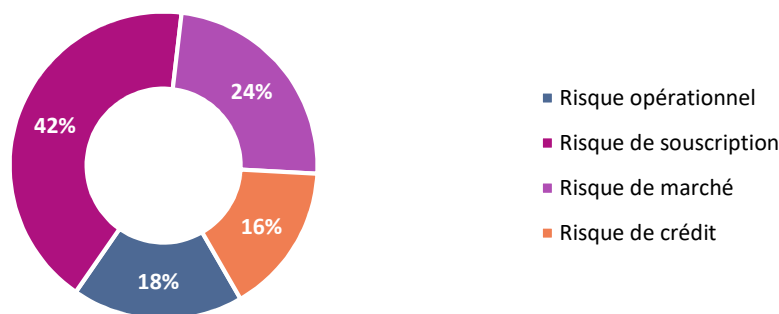
De par son activité, Natixis Life est exposée à différents facteurs de risque qui peuvent être regroupés selon les catégories suivantes :

- risque de souscription ;
- risque de marché ;
- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque opérationnel ;
- risque stratégique.

Tous ces risques font l'objet d'une évaluation qualitative et, pour la plupart, d'une évaluation quantitative basée sur la formule standard de la directive Solvabilité 2. Cette approche permet d'évaluer, pour chaque risque dit « quantifiable »<sup>1</sup>, les besoins en fonds propres pouvant être induits à horizon 1 an par ce facteur de risque avec une probabilité d'occurrence fixée à une fois tous les 200 ans. L'ensemble des indicateurs présentés ci-dessous sont avec « *volatility adjustment* ».

Selon cette approche Natixis Life présente un profil de risque assez équilibré. Avec une contribution à hauteur de 42% du capital de solvabilité requis de la compagnie, le risque de souscription constitue le principal facteur de risque.

Ci-dessous, la contribution des risques quantifiables au capital<sup>2</sup> de solvabilité requis au 31 décembre 2019 :



## 1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription correspond au risque de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Ces changements peuvent provenir, par exemple, d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement ou d'une évolution défavorable de la sinistralité.

Le risque de souscription de Natixis Life provient de son activité d'épargne. Compte tenu des garanties proposées, ce risque peut résulter de plusieurs événements : hausse de la mortalité, hausse de la longévité, hausse ou baisse des rachats, hausse des frais généraux et événement de catastrophe naturelle.

Le risque de souscription de Natixis Life est mesuré, par nature de risque, selon les principes sous-jacents à la formule standard.

<sup>1</sup> Par risques quantifiables, on entend ici l'ensemble des risques pris en compte par la formule standard de la directive Solvabilité

<sup>2</sup> Avant effet diversification et absorption par les impôts différés.

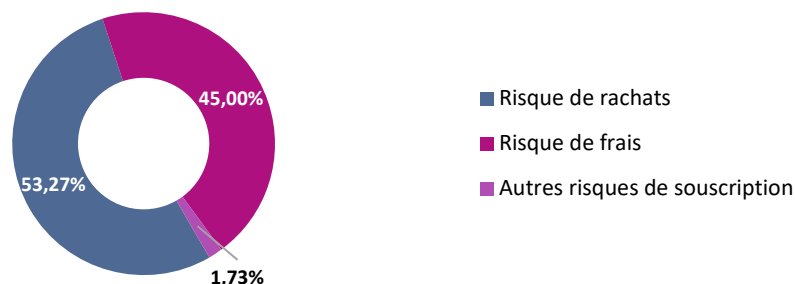


## 1.1. Exposition aux risques de souscription

Le risque de souscription peut être décomposé en différents facteurs de risque : risque de rachats, risque de frais, risque de catastrophe et risque de mortalité.

Comme illustré ci-dessous, Natixis Life est exposée principalement aux risques de rachats et de frais.

Ci-dessous, la décomposition du risque de souscription au 31 décembre 2019<sup>3</sup> :



En effet, compte tenu des caractéristiques du portefeuille de contrats détenus par Natixis Life (43% des encours en gestion adossés à des UC au 31 décembre 2019, programmes de réassurance sur le Fonds en euros...), un rachat massif des contrats en portefeuille impliquerait une forte contraction des marges.

De même, une dérive des frais généraux aurait un impact de premier ordre sur la rentabilité de la compagnie.

## 1.2. Gestion des risques de souscription

### 1.2.1. Dispositif de gestion des risques

La gestion des risques de souscription repose essentiellement sur la maîtrise des frais généraux de la compagnie ainsi que sur la politique de souscription. Cette dernière définit les critères d'acceptation des risques et impose notamment des limites en termes de souscription (âge, garanties, pays de résidence du souscripteur, support financier particulier etc...).

Différents indicateurs sont ainsi suivis trimestriellement au sein de la compagnie afin d'assurer une bonne application de la politique de souscription et le respect des dépenses budgétaires. Ce suivi des risques s'inscrit dans le cadre plus global du dispositif de gestion des risques de Natixis Life décrit en partie B.3.

### 1.2.2. Techniques d'atténuation des risques

Comme détaillé précédemment, le risque de frais contribue fortement au risque de souscription de la compagnie (2<sup>ème</sup> facteur de risque en terme d'impact). C'est pourquoi un suivi périodique de l'évolution des frais généraux, combinée à la croissance des encours, a été mis en place. L'objectif poursuivi est d'améliorer le coefficient d'exploitation de la compagnie par la rationalisation et l'industrialisation des processus internes.

S'agissant du risque de rachats sur le Fonds en euros, ce dernier étant fortement lié aux conditions économiques et à la capacité à faire face aux engagements, la stratégie d'atténuation du risque passe principalement par la préservation du rendement du Fonds en euros au travers d'une politique d'investissements cohérente avec le contexte économique. De plus, Natixis Life développe une politique commerciale en faveur des unités de compte offrant des rendements espérés plus avantageux aux assurés.

<sup>3</sup> Avec application de l'ajustement pour volatilité et avant diversification.

Au surplus, un traité de réassurance intra-groupe de type *stop-loss*, entre Natixis Life et BPCE Vie, a été mis en place afin d'assurer un alignement stratégique sur l'activité épargne et de protéger le produit net d'assurance de Natixis Life en cas de survenance de risques majeurs.

## 2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Il peut notamment résulter de divers événements : la variation des taux et de change, la baisse des indices actions et immobilier, etc...

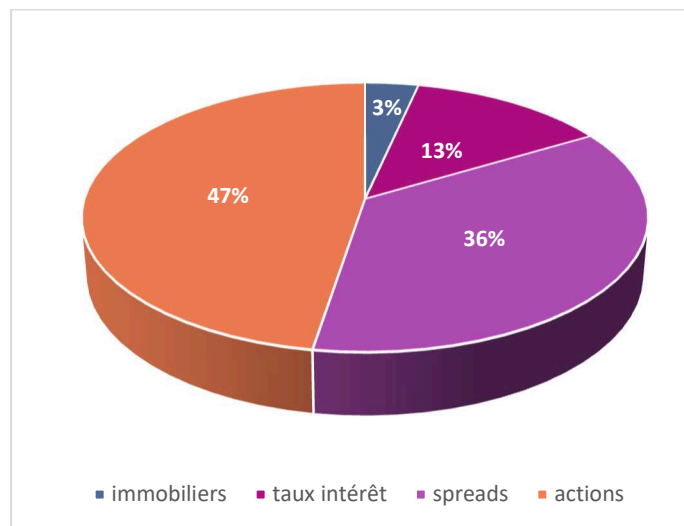
### 2.1. Exposition au risque de marché

Le risque de marché de Natixis Life est issu des placements et instruments financiers en représentation des engagements du Fonds en euros et des fonds propres de la compagnie, et dans une moindre mesure, de certaines positions hors bilan. Concernant les engagements en unités de compte, la dépréciation des actifs liée au risque de marché est supportée par les souscripteurs.

Au 31 décembre 2019, les placements et instruments financiers, en représentation des engagements Fonds en euros ainsi que des fonds propres, s'élèvent en valeur de marché à 4.534 M€, dont plus de 80% sont investis en titres obligataires. Par ailleurs, au titre du traité de réassurance externe en quote-part généralisé à 15%, Natixis Life comptabilise à son bilan une créance pour dépot de 615 M€.

La mesure du risque de marché de Natixis Life repose sur la quantification selon la formule standard. Les composants du risque de marché sont les risques d'actions, de taux, de spread et d'immobilier.

Ci-dessous, la décomposition du risque de marché au 31 décembre 2019 :



Le principal risque de marché structurel, compte tenu de la part d'actifs obligataires en portefeuille, est la baisse des taux (intérêt et spreads). Ceux-ci étant historiquement bas, une nouvelle baisse dégraderait le rendement du Fonds en euros et augmenterait sensiblement le coût de la garantie en capital des contrats. Néanmoins ce risque est bien couvert par le traité de réassurance interne qui permet de préserver les marges de Natixis Life.

Le risque de hausse des taux peut réduire l'attractivité du Fonds en euros vis-à-vis de la concurrence. Cependant ce risque est plus limité que le risque de baisse des taux. Cela est due au fait des perspectives de rendement et des techniques d'atténuation mises en place, telles que les pénalités de rachats, des délais de remboursement rallongés dans les cas exceptionnels et des perspectives de forte collecte notamment lié à la finalisation du projet New Life.

Au regard de l'allocation d'actifs, le second risque de marché est la baisse des marchés actions. Ce risque, accentué par un contexte de taux bas, impacte le coût de la garantie en capital.

Grâce à une politique de diversification en termes d'émetteurs, de répartition sectorielle et géographique, il n'y a pas de risque de concentration spécifique.



## 2.2. Gestion des risques de marché

### 2.2.1. Dispositif de gestion des risques de marché

La gestion des risques de marché s'effectue par la mise en œuvre de la politique de gestion des investissements et des risques *Asset Liabilities Management (ALM)*. Cette politique a pour objectif d'optimiser la rentabilité des fonds propres et du Fonds en euros, tout en préservant l'intérêt des souscripteurs, ainsi que la solvabilité de la compagnie.

La stratégie d'investissement repose des allocations définies en concertation avec BPCE Vie. L'allocation du Fonds en euros est revue annuellement et celle des fonds propres est revue tous les 2 ans. En cohérence avec l'environnement économique et l'évolution des risques de marché de la compagnie, ces allocations sont contrôlées par la direction Finance et la direction Risques et Produits de Natixis Life. Ces allocations stratégiques sont définies au moyen de bornes supérieures et inférieures d'investissements par classes d'actifs.

Les investissements sont réalisés dans un objectif global de convergence vers l'allocation cible, tout en tenant compte des variations du contexte économique et des opportunités. Dans des conditions de marché exceptionnelles, un plan d'actions d'urgence peut être mis en place comme la levée des contraintes de maintien de l'allocation stratégique ou la révision des règles en fonction de la gravité de la situation.

L'ensemble des investissements est réalisé selon le principe de la « personne prudente ». Les limites sont ainsi inscrites dans la politique ALM de Natixis Life, notamment en termes de qualité de crédit des émetteurs obligataires. L'utilisation d'instruments dérivés à des fins autres que la couverture est interdite.

Selon le processus établi dans la politique, la gouvernance des investissements permet de sécuriser les décisions d'investissements par l'implication de la fonction gestion des risques dans le processus. Cette dernière permet d'assurer le respect de la politique de Natixis Life par la mise en place de contrôles effectués sur plusieurs niveaux.

### 2.2.2. Techniques d'atténuation des risques

Le risque de la compagnie est limité grâce aux traités de réassurance mis en place sur le Fonds en euros.

De plus, la politique de souscription actuelle limite l'investissement sur le Fonds en Euros.

Dans l'hypothèse d'une hausse des taux, des pénalités de sorties sont en place sur une partie du portefeuille.

Le suivi et l'efficacité de ces techniques d'atténuation des risques sont décrits annuellement dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

## 3. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit de Natixis Life correspond au risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur. Les compagnies d'assurance et de réassurance y sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

En tant que compagnie d'assurance disposant d'un portefeuille d'actifs à dominance obligataires, le risque lié à la marge est la composante du risque de crédit la plus importante.

### 3.1. Risque lié à la marge

#### 3.1.1. Exposition au risque lié à la marge

Le risque de marge correspond au risque de perte résultant des fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads ») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque. Il affecte les actifs obligataires de la compagnie, y compris les actifs en unités de compte pour lesquels il est cependant peu représenté. La mesure du risque repose sur le montant d'exposition en valeur de marché et la charge en capital réglementaire générée.

Le portefeuille obligataire de la compagnie est composé d'actifs obligataires bien diversifiés par zone géographique et par secteur, et de bonne qualité de crédit. Une part importante des placements en portefeuille est réalisée auprès d'émetteurs français et souverains.



### 3.1.2. Gestion des risques liés à la marge

La gestion du risque lié à la marge s'effectue grâce à la politique de gestion des investissements et des risques ALM de Natixis Life, comme pour les risques de marché. L'ensemble des investissements est réalisé selon le principe de la « personne prudente », la politique de risque définissant des limites revues annuellement, en termes de notation, de concentration par pays et par émetteur.

Le risque de crédit des placements financiers est suivi au sein de plusieurs instances, dont les comités ALM réunis mensuellement, auxquels participent la direction Finance et la fonction gestion des risques de Natixis Life.

## 3.2. Risque de concentrations des émetteurs

### 3.2.1. Exposition au risque de concentration

Le risque de concentration correspond au risque de perte lié à un manque de diversification du portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

Le risque de concentration d'émetteurs porte sur l'ensemble des actifs de la compagnie, hors actifs en unités de compte pour lesquels le risque est porté par les souscripteurs. La mesure du risque de concentration envers un émetteur repose sur la part qu'il représente dans l'assiette totale des actifs considérés.

Au 31 décembre 2019, le risque de concentration est très faible. En effet, les placements de Natixis Life sont effectués auprès de plus de 300 émetteurs. Du fait de la stratégie de l'entreprise, une proportion importante des actifs est émise par l'État français.

### 3.2.2. Gestion des risques de concentration d'émetteurs

Les investissements relatifs aux expositions au risque de concentration d'émetteurs sont effectués selon le principe de la « personne prudente ». Les risques sont gérés par les limites en termes de concentration d'émetteurs qui figurent dans la politique de gestion des investissements et des risques ALM et qui sont définies selon la classe d'actifs, le secteur et la qualité de crédit des émetteurs.

## 3.3. Risque de défaut de contrepartie

### 3.3.1. Expositions au risque de défaut de contrepartie

Le risque de défaut de contrepartie complète le risque lié à la marge et le risque de concentration en considérant les risques de pertes liées au défaut inattendu ou à la détérioration de la qualité de crédit des autres contreparties et débiteurs de la compagnie.

Les contreparties de Natixis Life concernées correspondent principalement aux réassureurs et, dans une moindre mesure, aux avances octroyées, ainsi qu'aux banques dépositaires concernant les liquidités sur compte-courant et aux créanciers divers.

Les mesures d'évaluation des risques reposent sur la perte en cas de défaut, ainsi que sur le rating de chaque contrepartie. Ces expositions sont mesurées avant et après effet des sûretés détenues.



### 3.3.2. Gestion des risques de défaut de contrepartie

#### Dispositif de gestion des risques

La sélection des contreparties et des instruments est effectuée selon le principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques de défaut des réassureurs s'effectue grâce à la politique de réassurance. Celle-ci impose plusieurs règles impactant la sélection des réassureurs et le contenu des traités.

Le choix des réassureurs est soumis à l'évaluation de six critères :

- la solidité financière ;
- son expertise ;
- les conditions de réassurance ;
- l'historique de collaboration ;
- les spécialités du réassureur ;
- les caractéristiques liées au produit que Natixis Life veut lancer.

Pour gérer au mieux les risques de contrepartie liés à la réassurance, la compagnie s'appuie sur l'expertise d'un courtier en réassurance commun avec BPCE Vie.

La gestion des risques de défaut liés à des instruments de couverture financière s'effectue grâce à la politique de gestion des investissements et des risques ALM. Celle-ci exige une diversification importante du nombre de contreparties relatives aux instruments financiers et une qualité de signature fixée au minimum à « A - ».

#### Techniques d'atténuation des risques de défaut de contrepartie

L'efficacité des sûretés de la réassurance externe est assurée par la vérification fréquente de leur juste adéquation avec les montants d'expositions sous risque.

## 4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque pour la compagnie de ne pas disposer des liquidités suffisantes, ou de ne pas être en capacité à dégager les liquidités nécessaires, pour faire face à ses engagements en cas de rachats par exemple. Cela peut conduire la compagnie à devoir céder des titres dans des conditions défavorables, et par suite à devoir potentiellement absorber des pertes financières.

L'exposition à ce risque est mesurée chez Natixis Life au travers de la structure des passifs d'assurance et des liquidités mobilisables par la compagnie à partir des placements réalisés à l'actif.

Comme dit, ce risque est principalement lié aux dénouements de contrat par rachat, ou décès sur les contrats vie, et concerne principalement le Fonds en euros pour lequel les assurés disposent d'une garantie en capital. Il existe également un risque de liquidité sur certain type d'investissement au sein des unités de compte pouvant provenir d'un délai de liquidation des titres.

### 4.1. Exposition au risque de liquidité

#### 4.1.1. Sur le Fonds en euros

Au 31 décembre 2019, Natixis Life n'est soumise à aucun risque de liquidité dans la mesure où les actifs en représentation du Fonds en euros se composent de 5%<sup>4</sup> de liquidité. Par ailleurs, la très grande majorité des actifs détenus au sein du Fonds en euros sont liquides, les instruments de taux à faible durée pouvant notamment être vendus en priorité avec un risque financier limité.

Malgré une concentration du Fonds en euros sur certains contrats, les liquidités ainsi mobilisables<sup>5</sup> permettraient de couvrir de plus de 15% de rachat du Fonds en euros.

---

<sup>4</sup> 4,6%, 3,4% et 3,9% respectivement en 2016, 2017 et 2018.

<sup>5</sup> Liquidités au 31/12/2019 augmentées des titres obligataires dont la durée est inférieure à 1 an.



#### 4.1.2. Sur les unités de compte

Les fonds d'investissement proposés à la commercialisation en fonds externes se limitent à ceux répondant à la condition de conformité à la directive européenne 2009/65/CE et prévoient de fait une liquidité permanente des fonds.

S'agissant des actifs sous-jacents aux fonds internes, le risque de liquidité est encadré par la politique d'acceptation des actifs conformément à l'appétit au risque de la compagnie. Les instruments financiers (investissements immobiliers, investissements alternatifs, instruments complexes) non traditionnels font l'objet d'une acceptation préalable au cas par cas.

Par ailleurs, l'ensemble des titres en représentation des unités de compte sont transparisés dans l'état QRT S.06.03 à des fins de suivi de l'exposition au risque de liquidité.

#### 4.2. Gestion du risque de liquidité

Conformément au principe de la « personne prudente », tous les actifs du Fonds en euros sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille.

La gestion du risque de liquidité s'effectue par le biais de la politique de gestion des investissements et des risques ALM. La liquidité du Fonds en euros est ainsi assurée par la diversification générale des actifs (nature, maturité, zone géographique), la qualité de crédit du portefeuille, la définition d'un niveau de trésorerie cible à détenir sur le Fonds en euros.

Ce risque est suivi au moyen du taux de liquidité des portefeuilles, ainsi que de l'analyse des rachats afin d'appréhender les situations de sorties massives du Fonds en euros.

Un suivi régulier de l'allocation stratégique des investissements réalisés sur le Fonds en euros est en effet réalisé de manière à disposer d'un niveau de liquidité minimum à chaque instant. Par ailleurs, l'objectif de la duration des actifs du Fonds en euros à atteindre est déterminé à partir de l'écoulement attendu des passifs d'assurance.

Par ailleurs certaines dispositions contractuelles permettent de limiter le risque de liquidité de la compagnie, ces dispositions prévoyant un délai de règlement étendu en cas de rachats volumineux.

Ces études permettent ainsi de s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion du risque de liquidité.

### 5. RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est, selon la directive, le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le risque opérationnel s'inscrit dans la cartographie des risques de Natixis Life. La charge en capital lié au risque opérationnel est calculée via la formule standard.

#### 5.1. Exposition au risque opérationnel

Trois indicateurs permettent de mesurer l'exposition aux risques opérationnels :

- le nombre et le coût des incidents avérés (basés sur la remontée des incidents) ;
- la cartographie des risques opérationnels et leur autoévaluation d'une manière prospective en tenant compte d'une fréquence attendue, d'un coût moyen et d'un coût maximal ;
- l'analyse des principaux indicateurs de risques clés Key Risk Indicator.

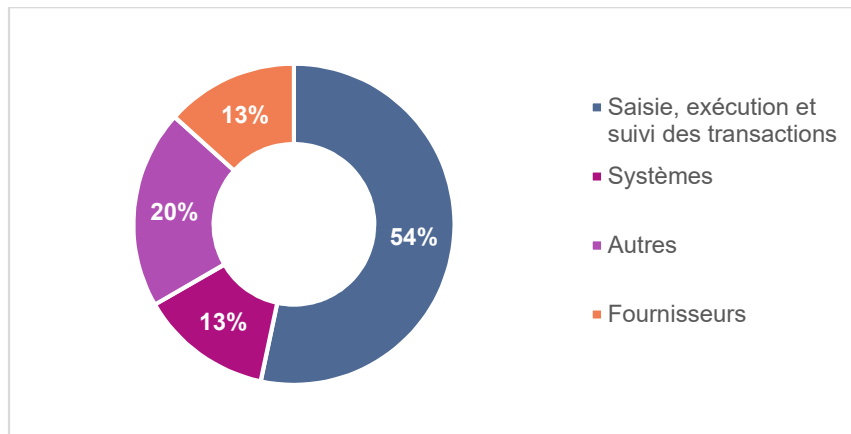
##### 5.1.1. Analyse des incidents avérés

Natixis Life dispose d'un outil OSIRisk, commun au Groupe BPCE, dans lequel sont remontés les incidents avérés.

Un suivi des incidents est présenté chaque trimestre dans le cadre du comité des risques opérationnels, qui permet de suivre, en montant et en nombre, l'évolution des incidents ainsi que les actions d'atténuation des risques effectués.



En 2019, 15 incidents ont été déclarés par l'ensemble des métiers. Leur répartition par catégorie est reprise ci-dessous :



L'analyse de ces incidents indique une concentration sur les processus internes. 1 seul incident a été jugé sensible sur cette période.

Aucune fraude ou tentative de fraude n'ont eu lieu sur l'année 2019.

### 5.1.2. Analyse de la cartographie des risques opérationnels

Natixis Life a établi une cartographie des risques opérationnelles. Cette cartographie est revue annuellement sur base de l'identification, de l'analyse des risques avérés ou potentiels et de la quantification de ces situations de risques (définition d'une fréquence moyenne, d'une perte moyenne et d'une perte maximale) en tenant compte des dispositifs de maîtrise du risque existant.

La cartographie permet de donner une mesure et une hiérarchie des risques en vue de réduire les principaux par la mise en place d'actions correctrices.

Au 31 décembre 2019, 22 situations de risques ont été identifiées par Natixis Life. Les principales correspondent au risque de conformité des opérations effectuées et dans le traitement des opérations.

## 5.2. Gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels de Natixis Life identifie, mesure, surveille et contrôle le niveau de risques opérationnels sur l'ensemble de la compagnie. Les collaborateurs de Natixis Life remontent les risques qui sont analysés par les correspondants risques opérationnels et déclarés au manager des risques opérationnels du métier d'assurances de personnes de Natixis Assurance. Les correspondants risques opérationnels recensent les incidents remontés, rédigent un rapport lorsque le risque dépasse les seuils d'étude, centralisent les risques opérationnels et les déclarent dans l'outil du Groupe.

Pour limiter les risques futurs, les acteurs du dispositif des risques s'attachent à diffuser la culture du risque opérationnel, à faire remonter et analyser les incidents, à dresser la cartographie des risques opérationnels, à proposer et suivre des plans d'action et à remonter au comité risque opérationnel. Les correspondants risques opérationnels sont en contact direct avec les managers risque opérationnel (MRO) du métier assurances de personnes et ont donc un lien direct avec la filière risques opérationnels de Natixis. Natixis Life décline sa propre politique de risque opérationnel en cohérence avec les normes établies au niveau du groupe.

Pour la gestion du dispositif, un système d'information unique et global est déployé au sein de Natixis. Cet outil héberge la totalité des composants engagés dans la gestion des risques opérationnels (incidents, cartographies des risques opérationnels quantifiés, *Key Risk Indicators*, actions correctrices, ...).

Les actions de mitigation des risques, dénommées « actions correctives » sont un élément clé du dispositif. Elles peuvent être déterminées à l'occasion de l'analyse des risques (cartographie), dans le cadre du suivi des indicateurs de risques, ou conséquemment à la survenance d'incidents. Les actions correctives sont priorisées au regard de leur impact. Les plans d'action font l'objet d'un suivi régulier.

Par ailleurs, la gouvernance de Natixis Life décrite dans la partie B – « Système de gouvernance », constitue également une solide protection contre le risque opérationnel. Elle est un facteur contribuant largement à la sûreté et à la solidité de l'entreprise (accès à l'information, responsabilisation, règles de décision, surveillance...).



## 6. AUTRES RISQUES

Cette partie comprend les autres risques identifiés dans de la cartographie des risques de Natixis Life.

### 6.1. Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités financières, qu'elles soient de natures législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Le pôle conformité et contrôles permanents conseille et assiste les collaborateurs pour prévenir d'éventuels risques de non-conformité dans l'exercice de leur métier. Il participe à la mise en place de nouvelles normes, politiques et procédures et permet ainsi le développement d'une sensibilisation toujours croissante de la « culture conformité ».

Les mesures mises en place pour prévenir, évaluer et contrôler les risques de non-conformité sont les suivantes :

- la sensibilisation et la formation ;
- le conseil, l'accompagnement et l'avis de conformité ;
- la cartographie et l'évaluation des risques de non-conformité ;
- le contrôle permanent.

### 6.2. Risque de réputation

Ce risque correspond au risque de perte liée à une détérioration de réputation causée par une perception négative de l'image de l'entreprise auprès des clients, partenaires, actionnaires, dirigeants, collaborateurs, journalistes, associations de consommateurs, organisations professionnelles, concurrents et / ou autorités de contrôle.

La réputation est essentielle pour une compagnie d'assurances dont la valeur dépend en grande partie de la confiance qui lui est accordée par les différentes parties prenantes avec lesquelles elle est en relation, et plus particulièrement ses clients. Tout événement susceptible d'entacher son image et sa crédibilité peut ainsi engendrer une remise en cause durable de ce lien de confiance.

Devant la multiplicité des sources potentielles de risque de réputation et de manière à les anticiper et les gérer au mieux, une veille et une analyse permanente des différents réseaux de flux d'information (presse, réseaux sociaux, blogs...) est réalisée par les directions de la communication du Groupe BPCE, de Natixis et de BPCE Vie, en lien direct avec Natixis Life.

### 6.3. Risque commercial

Le risque commercial correspond au risque d'une baisse du bénéfice d'exploitation en raison d'un changement dans l'environnement commercial et économique, risque de non solvabilité, risque de contraction de l'activité liée à l'insuffisance de réalisation des objectifs de vente ou l'érosion du portefeuille et/ou de non réalisation des ambitions stratégiques, risque d'une orientation stratégique inadaptée.

### 6.4. Risque de défaut de l'actionnaire

Ce risque correspond au risque de pertes liées au défaut de l'actionnaire, pouvant résulter notamment de :

- l'incapacité de la maison mère à financer les besoins de fonds propres de la société liés notamment à la croissance de ses activités ;
- l'incapacité de la maison mère à assurer des services essentiels pour ses filiales (IT, RH...) hors risque de défaut des titres en portefeuille (pris en compte dans le risque de spread / concentration).



## 6.5. Risque de modèle

Ce risque correspond au risque d'incertitude du modèle inhérent à la méthode, au système ou à l'approche quantitative utilisée pour estimer ou représenter des observations, des faits ou des chiffres et au risque opérationnel modèle liés aux erreurs dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'utilisation du modèle (impact économiques et réputations). Le périmètre considéré ici correspond à tous les outils et modèles de projections utilisés dans le cadre des calculs de provisions techniques Solvabilité 2, IFRS 17 et dans le cadre des études de gestion actif-passif.

## 6.6. Risque stratégique

Les risques stratégiques se définissent comme le risque de perte inhérent aux choix stratégiques de la compagnie ou résultant de son incapacité à mettre en œuvre sa stratégie. Ils sont analysés sous l'angle PESTEL, c'est à dire : Politique, Économique, Socio-culturel, Technologique, Environnemental ou Législatif.

Les principaux risques supportés à ce titre par Natixis Life sont le risque économique, socio-culturel, technologique et législatif.

### 6.6.1. Risque économique

L'activité d'assurance-vie évolue dans un contexte fortement concurrentiel et dans un environnement économique avec des taux proches de 0, voire négatif, ce qui représente un risque pour les investissements en Fonds en euros.

L'impact de ce risque est toutefois atténué par les actions de mitigations menées par la compagnie à savoir :

- limiter la collecte sur le Fonds en euros en adaptant sa politique de souscription par des contraintes plus exigeantes à l'entrée ;
- diversifier ses investissements sur de nouvelles classes d'actifs, afin de capter des primes de rendement que n'offrent plus les classes d'actifs traditionnelles ;
- réfléchir sur un partage plus juste de la valeur entre l'assureur et le distributeur pour les contrats investis en Fonds en euros ;
- réfléchir si les traités de réassurances financières doivent être adaptés.

Natixis Life se prépare également à la potentielle remontée des taux

### 6.6.2. Risque socioculturel et technologique

Il est induit par la transformation numérique et le changement des comportements des consommateurs qu'elle entraîne et accélère. Ces évolutions sont susceptibles d'impacter le secteur de l'assurance et motivent les ambitions de Natixis Life, en cohérence avec celles du Natixis Assurances et de Natixis, pour faire du digital l'un de ses axes stratégiques.

Pour répondre à cet enjeu, Natixis Life s'intègre dans le modèle à 4 dimensions déployé par Natixis Assurances :

- Vision client : les initiatives orientées vers la clientèle sont conçues pour augmenter l'attractivité de la compagnie et fidéliser davantage les clients ;
- Vision conseillers & réseaux : l'objectif est de faciliter le travail des conseillers et des distributeurs pour gagner en fluidité et en efficacité commerciale ;
- Vision collaborateurs : le développement d'une culture d'entreprise digitale et participative est une condition sine qua none pour réaliser les ambitions de Natixis Assurances et de ses filiales en matière de numérique. Une démarche globale est ainsi menée auprès de collaborateurs pour permettre l'appropriation des nouvelles technologies et des enjeux du numérique pour favoriser l'innovation ;
- Vision compagnie : l'objectif est d'accroître l'innovation tant en termes de veille sur l'identification des opportunités de marché, que de déploiement de solutions.

### 6.6.3. Risque législatif et réglementaire

Il est induit par l'entrée en vigueur, à des échéances très rapprochées, de nombreuses dispositions impératives qui mobilisent une part importante des ressources de l'entité et conduisent celle-ci à opérer des arbitrages significatifs sur les moyens alloués à son développement. Ce risque est maîtrisé par la capacité de Natixis Life à anticiper sa mise en conformité. La compagnie s'appuie notamment sur :

- une veille réglementaire et législative permanente chez Natixis Life;
- le support et la communication d'information de la direction Juridique de Natixis Assurances.

### 6.6.4. Pilotage du risque stratégique

Le pilotage stratégique est effectué sous l'autorité de la direction générale. Elle assume la veille et le suivi du risque stratégique, initie les projets de transformation du modèle opérationnel et pilote la performance opérationnelle.



## 7. AUTRES INFORMATIONS : ÉVALUATION DE SENSIBILITE AUX RISQUES

Dans le cadre de l'exercice ORSA<sup>6</sup>, réalisé annuellement par Natixis Life, la compagnie procède à une évaluation prospective de ses risques et de sa solvabilité sur l'horizon de son business plan.

Ces évaluations sont réalisées dans différents scénarios économiques, caractérisés principalement par le niveau des taux d'intérêts (maintien d'un environnement de taux bas / négatifs, remontée des taux).

Cela permet ainsi à l'entreprise de mieux anticiper l'évolution de son profil de risque et d'identifier les plans d'action à mettre en œuvre dans les scénarios les plus adverses.

---

<sup>6</sup> *Own Risk and Solvency Assessment : exercice d'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la compagnie*



PARTIE D

**VALORISATION  
À DES FINS  
DE SOLVABILITÉ**



Le bilan prudentiel Solvabilité 2 repose sur une évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs. L'objectif premier de la valorisation requiert d'utiliser une approche économique et cohérente avec les données du marché.

Selon l'approche fondée sur les risques dans Solvabilité 2, lorsque l'assureur revalorise les postes de son bilan sur une base économique, il prend en compte les risques qui en découlent, en se fondant sur les hypothèses que les intervenants sur le marché utiliseraient pour valoriser ces derniers.

L'impact de cette évaluation représente un enjeu majeur pour l'évaluation de la solvabilité d'une compagnie d'assurance car elle détermine la valorisation des fonds propres disponibles à la couverture du SCR.

### BILAN ÉCONOMIQUE SOUS LA NORME SOLVABILITÉ 2 EN M€:

<b>Actif</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Placements	7.662	6.604	1.057
Provisions techniques cédées	113	85	27
Actifs d'impôts différés			0
Actifs incorporels			0
Autres actifs	157	123	34
<b>Total actif</b>	<b>7.932</b>	<b>6.813</b>	<b>1.118</b>

<b>Actifs</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Variation</b>
Provisions techniques	7.636	6.512	1.124
Marge de risque	25	41	- 15
Passifs d'impôts différés	11	13	- 2
Dettes envers les établissements de crédit	19	20	- 1
Dettes subordonnées	11	10	0
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs			0
Autres passifs	90	75	15
Excès d'actif sur passif	140	143	- 3
<b>Total passif</b>	<b>7.932</b>	<b>6.813</b>	<b>1.118</b>

L'accroissement de l'activité de Natixis Life se traduit globalement par une augmentation de la valeur des postes du bilan.

La croissance de Natixis Life en 2019 se traduit par l'augmentation des provisions techniques de 17,3%.

En termes de valorisation Solvabilité 2, les hypothèses de calcul des provisions techniques et les autres méthodes comptables n'ont pas connu de modification significative, de sorte que les différences constatées entre les valorisations Solvabilité 2 et les comptes statutaires sont similaires, dans leur nature à celles constatées au titre de la période précédente.

## 1. ACTIFS

Les méthodologies et résultats de valorisation sont analysés selon les cinq grandes catégories d'actifs décrites dans le bilan ci-dessus, à savoir :

- les placements ;
- les provisions techniques cédées ;
- les actifs d'impôts différés ;
- les actifs incorporels ;
- les actifs corporels et autres actifs.

Les catégories d'actifs pour lesquels la différence de valorisation entre Solvabilité 2 et les comptes statutaires est la plus importante sont les placements (+ 341 M€) et les provisions techniques cédées (- 502M€).

## 1.1. Placements

Au 31 décembre 2019, les placements financiers y compris les actifs en représentation des contrats en unités de compte se chiffrent à 7.662 M€ dans le bilan Solvabilité 2.

Les différents types d'actifs et les écarts par rapport à la période précédente sont représentés dans le tableau ci-dessous :

<i>En M€</i>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>Variation</b>
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>4.509</b>	<b>4.010</b>	<b>499</b>
<b>Participations</b>	86	84	1
<b>Actions</b>	0,9	0,7	0,2
<i>Actions cotées</i>	0,9	0,7	0,2
<b>Obligations</b>	3.777	3.450	327
<i>Obligations d'Etat</i>	1.640	1.732	- 92
<i>Obligations de sociétés</i>	1.998	1.641	358
<i>Obligations structurées</i>	138	77	61
<b>Fonds d'investissement</b>	645	475	170
<b>Placements en représentation de contrats en UC ou indexés</b>	<b>3.153</b>	<b>2.594</b>	<b>559</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7.662</b>	<b>6.604</b>	<b>1.057</b>

Conformément à l'article 75 de la directive, les actifs détaillés dans cette partie « sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Il y a une plus-value latente de 341 M€ sur les actifs financiers en normes Solvabilité 2 en comparaison de la norme Lux Gaap<sup>18</sup> en 2019.

Le principe général d'évaluation des placements financiers est de retenir le cours marché transmis par la banque dépositaire des titres.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur converge avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

## 1.2. Les provisions techniques cédées

En norme Lux Gaap, ce poste représente la part des réassureurs dans les provisions techniques. Les provisions sont relatives au traité externe en quote-part généralisé, à hauteur de 15%, avec l'intervention des quatre réassureurs liés à ce traité.

En norme Solvabilité 2, l'ensemble des traités de réassurance sont pris en compte dans ce poste :

- cash-flows entrants de réassurance interne (traité en stop-loss) et de réassurance externe (traité en quote-part) ;
- cash-flows sortants correspondant à la prime de réassurance payée par Natixis Life aux réassureurs.

Le montant global des provisions techniques de la meilleure estimation cédée en réassurance s'élève à 113 M€ contre 615 M€ de provisions en Lux Gaap en 2019.

Les méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques cédées sont détaillées dans la partie D.2.2.3.

### 1.3. Actifs d'impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en net dans le bilan Solvabilité 2, ce poste n'est pas présent sous la norme Lux Gaap.

A la clôture, les impôts différés nets sont au passif du bilan de Natixis Life. Le montant des actifs d'impôts différés est donc nul.

La valorisation des impôts différés est détaillée en partie D.3.1.

### 1.4. Actifs incorporels

Le montant des actifs incorporels en normes Lux Gaap est de 10,2 M€.

En accord avec l'article 12 du règlement délégué, les actifs incorporels ne sont pas valorisés dans le bilan Solvabilité 2.

### 1.5. Actifs corporels et autres actifs

Actifs corporels détenus pour usage propre

Le montant des actifs corporels en normes Lux Gaap est de 4,4 M€.

Les actifs corporels sont valorisés à la valeur amortie dans le bilan Solvabilité 2, les montants sont présentés dans la catégorie « autres actifs » dans la synthèse du bilan. Le solde de ce poste est identique sous les deux référentiels comptables.

Autres actifs

Les autres actifs s'élèvent dans le bilan prudentiel de Natixis Life à la clôture à 157,1 M€.

Ils correspondent principalement aux postes décrits ci-dessous :

- les avances sur polices valorisées au coût augmenté des intérêts courus non échus, ces créances étant rachetables à tout moment par les assurés ;
- les comptes courants et débiteurs divers, valorisés au coût (ces créances étant à court terme, l'effet d'actualisation n'est pas matériel et leur juste valeur est ainsi peu différente du coût) ;
- les actifs comptabilisés en compte de régularisation en Lux Gaap sont reclassés lors de l'élaboration du bilan Solvabilité 2, le procédé tend à une remontée des intérêts courus non échus dans les placements (valorisation des actifs), et également sur les charges constatées d'avance qui sont reclassées en autres créances.

Les actifs de cette rubrique sont détaillés ci-après :

En M€	31.12.2019	31.12.2018	Variation
<b>Autres actifs</b>	<b>157,1</b>	<b>123,2</b>	<b>33,9</b>
Immobilisations corporelles pour usage propre	4,4	0,5	4,0
Prêts et prêts hypothécaires	25,5	19,4	6,1
Créances nées d'opérations d'assurance	14,3	12,5	1,7
Autres créances	2,7	2,4	0,3
Trésorerie et équivalent trésorerie	110,3	88,4	21,9



## 1.6. Actifs de hors bilan

Natixis Life ne possède pas d'autres engagements significatifs à l'actif.

## 2. PROVISIONS TECHNIQUES

### 2.1. Les provisions techniques au 31 décembre 2019

La méthodologie de la meilleure estimation consiste à valoriser les provisions conformément à l'article 101 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances : « La meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs dûment escomptés sur la base de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente ».

A cette meilleure estimation des provisions techniques s'ajoute une marge de risque dont le montant correspond à une prime de risque qu'une compagnie d'assurance ou de réassurance exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. Elle est également calculée conformément à l'article 101 de la loi du 7 décembre 2015 « La marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les obligations d'assurance et de réassurance ».

#### 2.1.1. Périmètre et segmentation

Natixis Life commercialise et gère des contrats d'épargne, segmentés en lignes d'activité selon la taxonomie Solvabilité 2.

N°	Ligne d'activité	Activité
30	Assurance avec participation aux bénéfices	Épargne euros
31	Assurance indexée et en unités de compte	Épargne unités de compte

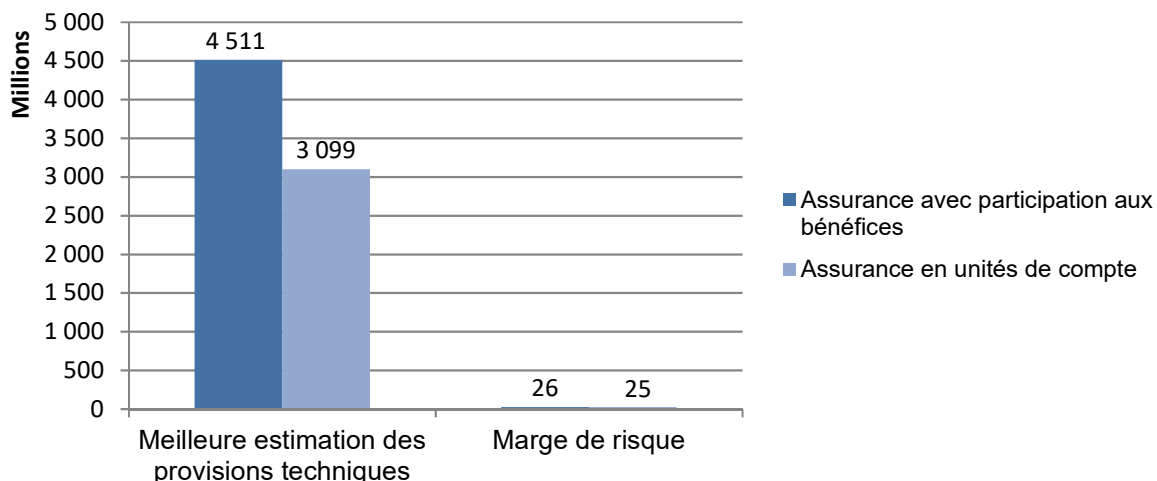
Au 31 décembre 2019, les provisions techniques brutes en normes comptables luxembourgeoises s'élèvent à 7.263 M€. Elles sont concentrées sur l'activité épargne entre engagements vie en euros 4.110 M€ et en unités de compte 3.153 M€.

La décomposition des provisions techniques brutes et cédées en meilleure estimation et marge de risque et par ligne d'activité est disponible en annexe dans l'état QRT S.12.

## 2.1.2. Provisions techniques sous Solvabilité 2 au 31 décembre 2019

L'activité d'épargne de Natixis Life regroupe les lignes d'activité assurance avec participation aux bénéfices et assurance en unités de compte (UC). Ils représentent la totalité des provisions techniques Solvabilité 2.

Les montants des meilleures estimations et marges de risque par ligne d'activité sont présentés ci-dessous :



## 2.1.3. Différences de valorisation

### Différences de méthodes

Les principaux écarts entre la meilleure estimation des provisions techniques et leur valorisation comptable résident dans la valorisation du coût des options et garanties des engagements.

Ces coûts correspondent principalement aux éléments suivants :

- la valeur économique de la garantie en capital du Fonds en euros ;
- les taux minimum garantis ;
- le coût économique représenté par la faculté de rachats des assurés.

La comptabilisation dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 conduit également à annuler certaines provisions comptables ou réglementaires.

Enfin, l'actualisation des flux futurs à l'aide de la courbe des taux sans risque vient impacter la valorisation de l'ensemble des provisions techniques.

### Écarts de valorisation au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, les provisions techniques brutes de réassurance sous Solvabilité 2 s'élèvent à 7.610 M€ contre 7.263 M€ en normes luxembourgeoises, soit un écart de norme de + 347 M€.

## 2.2. Méthode de valorisation des provisions techniques

### 2.2.1. Valorisation de la meilleure estimation des provisions techniques

#### Méthode de valorisation de la meilleure estimation des provisions techniques

La meilleure estimation des provisions techniques en épargne est calculée brute et nette de réassurance à l'aide d'un modèle de projection intégrant les interactions actif-passif induites par le fonctionnement des produits. Les engagements pris en compte sont décrits ci-dessous :

- les prestations composées des rachats, décès et autres prestations ;
- la répartition des frais généraux ;
- les frais de gestion financière et les prélèvements sociaux ;
- les commissions aux réseaux de distribution (sur encours et sur rétro-commissions) ;

- les flux relatifs à la réassurance en quote-part composés des primes versées aux réassureurs et des flux versés par ceux-ci en cas d'activation du traité.

Le modèle actif-passif utilise le portefeuille d'assurés, le portefeuille d'actifs et les hypothèses nécessaires à la projection du bilan de Natixis Life. Le bilan est projeté sur un horizon de trente ans à l'aide d'un jeu de 1.000 scénarios économiques construits à l'aide du générateur de scénarios économiques (GSE) de l'éditeur Moody's Analytics.

La meilleure estimation des provisions techniques en épargne est alors égale à la moyenne, sur l'ensemble de ces 1.000 scénarios, des flux futurs probables de trésorerie actualisés.

### Données

Les données requises par le modèle proviennent des systèmes de gestion et/ou comptables et sont qualifiées selon les critères d'exhaustivité, d'exactitude et de pertinence tels que définis dans les normes Solvabilité 2.

Pour des raisons de volumétrie et de performance, les données sont agrégées par contrats aux caractéristiques similaires.

Les actifs obligataires sont projetés en ligne à ligne tandis que les actifs indiciaires sont regroupés par grandes familles.

### Hypothèses de projection

Le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques nécessite la définition d'un ensemble d'hypothèses :

#### Hypothèses de participation aux bénéfices

Pour chaque année de projection et pour chaque simulation, la participation aux bénéfices des assurés est calculée en fonction d'un taux cible, défini par BPCE Vie. Ce taux est déterminé à partir des conditions de marché d'une part, et de règles d'allocations des richesses d'autre part.

#### Hypothèses liées à la stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement consiste à réaliser, en cours de projection, des achats et/ou ventes d'actifs de façon à respecter les fourchettes de poids des différents types d'instruments financiers définis dans l'allocation stratégique.

#### Hypothèses de comportement des assurés

Des hypothèses concernant les rachats (structurels ou dynamiques) sont établies à partir de données historiques du portefeuille de Natixis Life. Une loi de mortalité réglementaire est également exploitée.

#### Modélisation des frais

Les frais généraux sont projetés par type de frais qui correspondent aux différentes tâches réalisées lors de la vie du contrat : acquisition, administration, placement, prestation, exceptionnel et autres.

#### Frontière des contrats

Les contrats en stock à la date du 31 décembre 2019 sont projetés sans tenir compte de primes futures.

## 2.2.2. Valorisation de la marge de risque

La marge de risque se définit comme le montant au-delà de la meilleure estimation des provisions techniques qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance exigerait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance. Elle correspond au coût d'immobilisation des fonds propres relatifs aux provisions techniques en cas de reprise du portefeuille par un autre assureur. L'évaluation de cette marge nécessite dès lors :

- d'identifier les risques que l'entreprise reprendrait à son compte ;
- de projeter la charge en capitale relative à ces risques jusqu'à extinction en situation de run off (méthode « coût du capital »).

Pour le cas de Natixis Life, les risques identifiés et utilisés dans le calcul sont les suivants :

- le risque de souscription ;
- le risque opérationnel ;
- le risque de défaut relatif aux réassureurs et aux autres contreparties relatives aux engagements d'assurances.

Concernant la projection des charges en capital futures sur le périmètre identifié, Natixis Life utilise l'approche réglementaire proportionnelle.

Pour le calcul de la marge de risque au 31 décembre 2019, la simplification n°2 proposée dans les orientations de l'EIOPA est utilisée. S'agissant des arrêtés prospectifs, la marge de risque est calculée selon la simplification n°4. Les conditions d'utilisation de cette méthode ont été vérifiées par le fonction actuarielle.

### 2.2.3. Valorisation de la meilleure estimation des provisions techniques cédées

#### Flux de trésorerie

Les traités de réassurance en quote-part et *stop-loss* sont modélisés. Les flux spécifiques de réassurance sont projetés en même temps que les autres flux. Ils permettent d'obtenir les meilleures estimations brutes et nettes de contrepartie des provisions techniques cédées.

Les traités modélisés visent à assurer le taux minimum garanti et l'alignement du taux entre Natixis Life et BPCE Vie. Les meilleures estimations des provisions techniques cédées sont calculées en produisant à chaque fin d'année un résultat de réassurance du Fonds en euros.

La meilleure estimation des provisions techniques cédées nette est obtenue par différence entre la meilleure estimation des provisions techniques cédées brutes et l'ajustement pour défaut des contreparties.

#### Ajustement pour défaut des contreparties

Les meilleures estimations des provisions cédées en réassurance sont ajustées des pertes probables dues au défaut de chaque réassureur. Cet ajustement vient en déduction de la meilleure estimation des provisions cédées dans le bilan prudentiel. Il est évalué en prenant en compte la probabilité de défaut de chaque contrepartie, ainsi que le montant des pertes sous risques réalisées en cas de réalisation de ce défaut.

### 2.2.4. Application des mesures « Branches Longues »

#### Ajustement de la courbe des taux

Natixis Life utilise l'ajustement pour volatilité dans ses évaluations de meilleure estimation des provisions techniques. Cet ajustement pour volatilité permet de refléter au passif la volatilité des *spreads* observée sur l'actif.

Au 31 décembre 2019, l'utilisation de l'ajustement pour volatilité conduit à un gain peu significatif de l'ordre de 4 points sur le ratio de solvabilité.

Le dispositif d'ajustement égalisateur n'est pas utilisé par Natixis Life. Les engagements de longue durée se voient appliquer la mesure de correction pour volatilité.

#### Mesures transitoires

Natixis Life n'utilise ni la mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque ni la mesure transitoire sur les provisions techniques.

## 2.3. Niveau d'incertitude et appréciation des provisions techniques

### 2.3.1. Niveau d'incertitude

Dans le cadre de ses missions, la fonction actuarielle s'assure que le calcul de la meilleure estimation est basé sur des informations crédibles, des hypothèses réalistes ainsi que des méthodes actuarielles adéquates, applicables et pertinentes.

Diverses études sont réalisées afin de mesurer la sensibilité de la meilleure estimation aux variations des hypothèses comportementales et économiques.

### 2.3.2. Caractère approprié des provisions techniques

#### Données

La qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques est appréciée selon les critères de qualité qui attestent du caractère exhaustif, exact et approprié des données.

Les analyses des différents contrôles réalisés lors du calcul de la meilleure estimation au 31 décembre 2019 ont permis de s'assurer du respect de ces trois critères.

## Hypothèses

Les hypothèses comportementales utilisées lors du calcul des provisions techniques font l'objet de revues régulières. Les hypothèses utilisées ont été jugées conformes pour le calcul de la meilleure estimation.

## Méthodologies, modèles et résultats

La modélisation en épargne est jugée pertinente du fait de la maille des données (groupes de risques homogènes) et des méthodes de projection retenues. Des tests analytiques sur les résultats des modèles sont effectués afin d'évaluer leur fiabilité.

La revue annuelle du calibrage de l'algorithme ALM permet de s'assurer la cohérence des décisions de gestion modélisées avec le contexte économique.

## Autres informations

Les provisions techniques incluent également une marge de risque qui vient s'ajouter à la meilleure estimation des provisions techniques. La méthodologie employée actuellement correspond à une des approximations réglementaires préconisées.

## 3. AUTRES PASSIFS

### 3.1. Passifs d'impôts différés (ID)

Les impôts différés sont comptabilisés en net dans le bilan Solvabilité 2. Cette nature de poste est introduite par le changement de normes comptables et il reflète l'impact fiscal des écritures propres à Solvabilité 2.

Le montant des passifs d'impôts différés est de 11 M€ au 31 décembre 2019.

L'écart entre l'impôt Lux Gaap et celui observé sous Solvabilité 2 porte sur les écarts de normes constatés entre les deux référentiels détaillé ci-dessous en M€ :

Impôts différés sur différences temporaires social/fiscal	31/12/2019
ID sur placements en juste valeur	- 85,1
ID sur provisions techniques en juste valeur	71,1
ID sur autres actifs en juste valeur	2,6
ID sur autres passifs en juste valeur	0,4
<b>Total impôts différés net</b>	<b>-11,0</b>

### 3.2. Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à l'ouverture à 19,5 M€ dans le bilan Solvabilité 2. Aucun écart de normes n'est constaté.

### 3.3. Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées s'élèvent à la clôture à 10,5 M€ dans le bilan Solvabilité 2.

En application de l'article 75 de la directive, les passifs doivent être valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ». Cette juste valeur économique est calculée par une actualisation des coupons à payer et du remboursement du nominal au taux sans risque de chaque maturité correspondante

communiquée par l'EIOPA augmenté du spread à l'émission du titre (figé). Les calls prévus contractuellement sont exercés de manière systématique.

### 3.4. Dettes pour dépôts reçus des réassureurs

Le montant de dettes pour dépôts reçu des réassureurs est annulé dans le bilan Solvabilité 2 contre 615 M€ dans le bilan en Lux Gaap.

Les normes Solvabilité 2 ne reconnaissent pas les dettes issues du programme de réassurance de l'assurance. Dans ce schéma comptable les dettes pour dépôts liées au traité de réassurance n'ont pas d'existence d'un point de vue économique.

### 3.5. Provision pour sinistres

Le montant de la provision pour sinistres est annulé dans le bilan Solvabilité 2 contre 31 K€ dans le bilan en Lux Gaap.

### 3.6. Autres

Ce poste correspond principalement :

- aux provisions autres que provisions techniques, pour lesquelles aucun écart de norme n'est constaté par rapport aux comptes statutaires ;
- aux dettes nées d'opérations d'assurances, auprès de l'État, d'organismes de Sécurité Sociale ou de collectivités publiques, valorisées au coût. Ces dettes étant à court terme, l'effet d'actualisation n'est pas matériel et leur juste valeur est ainsi peu différente du coût.
- aux dettes seniors qui sont valorisées « au montant pour lequel elles pourraient être transférées ou réglées dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».
- aux dettes issues de l'engagement au titres de contrats de location introduit par la normes IFRS 16.

Les passifs de cette rubrique sont détaillés ci-dessous :

En M€	Valeur Solvabilité 2	Valeur Lux Gaap	Ecart de réévaluation
<b>Autres passifs</b>	<b>90,0</b>	<b>85,0</b>	<b>5,1</b>
Provisions autres que les provisions techniques	3,6	3,6	0
Provision pour retraite et autres avantages			0
Produits dérivés			0
Dettes nées d'opérations d'assurance	33,9	33,9	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	2,1	2,1	0
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurances)	50,5	45,5	5,1

### 3.7. Passifs de hors bilan

Au 31 décembre 2019, la compagnie est engagée à hauteur de 4,3 M€ au titre des leasings et des engagements locatifs en Lux Gaap et en normes Solvabilité 2.

Les loyers sont la principale charge. La fin du contrat de location se termine le 30 juin 2027.

PARTIE E

# GESTION DU CAPITAL



Natixis Life s'est dotée d'une politique de gestion du capital qui détermine notamment le niveau et la qualité des fonds propres requis pour couvrir ses engagements selon les exigences Solvabilité 2.

Les éléments sont calculés avec application de l'ajustement pour volatilité.

## 1. FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2019, les fonds propres de Natixis Life se présentent de la façon suivante :

En M€	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Variation
Fonds propres de base	141,6	145,6	-4,0
Fonds propres disponibles à la couverture du SCR	141,6	145,6	-4,0
Fonds propres éligibles à la couverture de SCR	141,6	145,6	-4,0

Les fonds propres contribuent à l'évaluation du niveau de solidité de la compagnie dans la mesure où ces derniers doivent permettre de couvrir le capital de solvabilité requis tel que défini en partie E.2. Les fonds propres de Natixis Life sont largement supérieurs à ses besoins en SCR (88 M€), le ratio de solvabilité s'établit ainsi à 160%.

### 1.1. Politique de gestion des fonds propres de Natixis Life

La gestion des fonds propres est assurée au sein de Natixis Life par la mise en place d'une organisation ainsi que de procédures, visant au respect permanent de la couverture des besoins en fonds propres tels que définis par la directive Solvabilité 2.

En cas d'insuffisance de couverture du capital, en concertation avec le groupe, la direction Finance, la direction Risques et Produits et la fonction gestion des risques de Natixis Life proposent un plan de résolution sous un mois.

Le conseil d'administration est convoqué en cas de besoin d'augmentation de capital ou d'émission d'emprunts subordonnés.

Conformément à la réglementation, le plan de résolution est ensuite communiqué au CAA au plus tard deux mois après la constatation de l'insuffisance avérée ou probable. Le délai est réduit à un mois dans le cas d'une non-couverture du MCR.

### 1.2. Comparaison de l'excès d'actif sur passif

Le détail de l'excédent d'actif sur passif de Natixis Life au 31 décembre 2019 est présenté ci-dessous, la valeur sociale correspondant au montant des capitaux propres des comptes statutaires :

En M€	Valeur Solvabilité 2	Valeur des compte sociaux
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	139,3	106,2
Capital social	90,0	90,0
Réserve de réconciliation	41,1	
<i>dont résultat et autres réserves</i>	8,0	16,2
Dividendes, distributions et charges prévisibles	8,2	

Les fonds propres présentés dans les compte sociaux et l'excédent d'actif sur passif du bilan prudentiel Solvabilité 2 diffèrent principalement par la prise en compte de la réserve de réconciliation, ce qui permet d'appréhender une vision prospective des résultats que l'entreprise prévoit de générer.



### 1.3. Fonds propres de base

Sous Solvabilité 2, les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires sont classés par niveau. À chaque élément de fonds propres de Natixis Life est ainsi déterminé un niveau parmi trois, selon notamment les caractéristiques suivantes :

- la disponibilité permanente de l'élément pour absorber les pertes, dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation ;
- la subordination du remboursement de l'élément de fonds propres en cas de liquidation ;
- la durée (déterminée ou non) pendant laquelle l'élément de fonds propres sera disponible devant être suffisante par rapport à la durée des engagements ;
- l'absence d'incitation ou d'obligation de remboursement ;
- l'absence de charges financières obligatoires (c'est à dire la possibilité pour l'entreprise d'annuler ou de différer le paiement des intérêts ou dividendes) ;
- l'absence de contraintes pesant sur ces éléments de fonds propres.

Les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires permettent de déterminer les fonds propres disponibles puis éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

#### 1.3.1. Fonds propres de base

Les fonds propres de base correspondent à la somme de l'excédent d'actif sur passif (retraité des dividendes prévus) et des emprunts subordonnés.

Les fonds propres sont classés en fonction de leur niveau de qualité : du niveau 1, le plus qualitatif, au niveau 3.

Le tableau ci-dessous détaille les montants des éléments de fonds propres de base de Natixis Life, selon leur niveau de qualité et leur évolution par rapport à l'année de référence :

En M€	Niveau	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Variation
Capital social	Niveau 1	90,0	90,0	0,0
Réserve de réconciliation	Niveau 1	41,1	45,3	-4,2
Titres subordonnés	Niveau 2	10,5	10,3	0,2
<b>Fonds propres de bases</b>		<b>141,6</b>	<b>145,6</b>	<b>-4,0</b>

Aucune augmentation de capital, ni de prime d'émission n'ont été effectuées sur l'année de référence.

#### Capital social

Le capital social de la compagnie s'élève à 90 M€. Ces éléments constituent pour Natixis Life des fonds propres disponibles de manière permanente et présentent le caractère de subordination requis pour bénéficier du niveau 1 de fonds propres.

#### Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation de Natixis Life, conformément au règlement délégué, est égale au montant total de l'excédent des actifs par rapport aux passifs, diminué de l'ensemble des éléments suivants :

- le montant des actions propres ;
- les dividendes, distributions et charges prévisibles ;
- les autres éléments de fonds propres de base (hors réserves) ;
- les éléments de fonds propres restreint relatifs au fonds cantonné ;
- le montant des participations détenues dans des établissements de crédit et établissements financiers.

Sur l'année 2019, la réserve de réconciliation de la compagnie est en légère baisse de 4,2 M€ du fait notamment d'une reprise de la réserve spéciale quinquennale et d'une hausse des actifs incorporels en Luxgaap dont la valorisation sous Solvabilité 2 est nulle.

## Titres subordonnés

### Présentation et analyse de passage

Dans le but d'accompagner sa croissance, Natixis Life a émis un emprunt subordonné en 2015 à hauteur de 10 M€ et dont la juste valeur au 31 décembre 2019 s'élève à 10,5 M€. Il s'agit ici d'un emprunt subordonné classé en fonds propres de niveau 2.

Comme détaillé ci-dessous, cette valorisation est en légère hausse par rapport au 31 décembre 2018 du fait de l'évolution de la courbe des taux d'intérêt :

En M€	31 décembre 2018	Emission	Remboursement	Ecart de valorisation	31 décembre 2019
Niveau 2	10,3	0	0	0,2	10,5
<b>Total</b>	<b>10,3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,2</b>	<b>10,5</b>

### Déduction des fonds propres de base

Aucune déduction liée à une participation dans un établissement de crédit ou un établissement financier ne vient diminuer les fonds propres de base de Natixis Life.

### Distribution actionnaires

L'ensemble du résultat de l'année est remonté par Natixis Life à son actionnaire sous forme de dividendes.

## 1.3.2. Fonds propres auxiliaires

Natixis Life n'a pas mis en place de fonds propres auxiliaires au 31 décembre 2019.

## 1.3.3. Fonds propres disponibles et éligibles

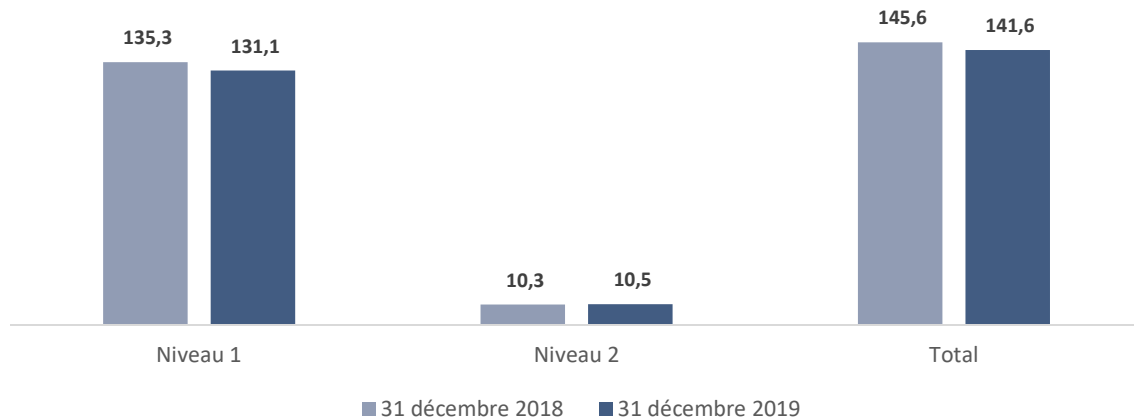
### A la couverture du SCR

Les fonds propres disponibles à la couverture du SCR sont composés intégralement des fonds propres de base.

Les règles de plafonnement par niveau de fonds propres détaillées ci-dessous sont appliquées pour déterminer les fonds propres éligibles à la couverture du SCR :

Type	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Fonds propres de base</b>	> 50% du SCR < 20% du niveau 1 pour certaines composantes	< 50% du SCR	< 15% du SCR
	(Niveau 2 + Niveau 3) < 50% SCR		

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR (en M€) de Natixis Life se décomposent comme suit :



L'ensemble des fonds propres disponibles sont éligibles à la couverture du SCR, les règles de plafonnement n'étant pas atteintes. Il y a lieu de constater que Natixis Life dispose de fonds propres de très bonne qualité (niveau 1 : 93%). Le ratio de couverture du SCR (88,4 M€) par les fonds propres s'établit à 160% au 31 décembre 2019. A noter, une légère contraction des fonds propres éligibles à la couverture du SCR suite à la réduction de la réserve de réconciliation évoquée précédemment.

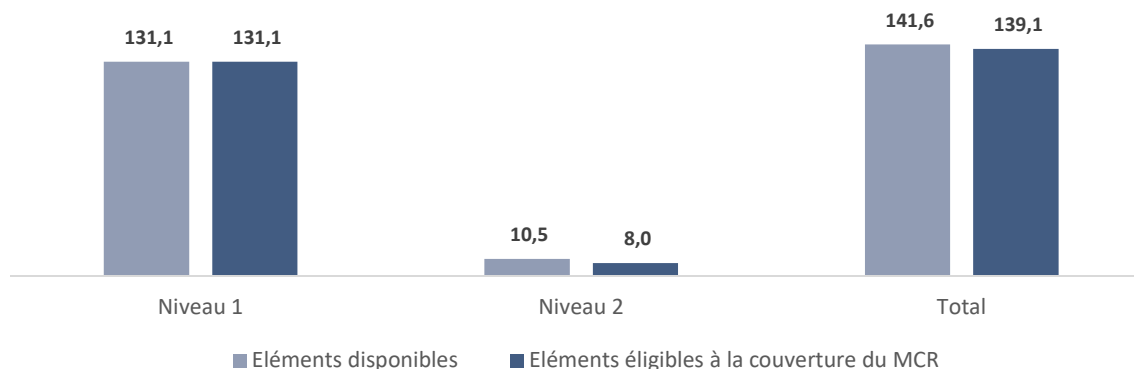
#### A la couverture du MCR

Pour la détermination des fonds propres éligibles à la couverture du MCR, les fonds propres disponibles font également l'objet de plafonnements réglementaires selon leur qualité et leur proportion au regard du MCR. Ces règles sont détaillées ci-après :

Type	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base	> 80% du MCR < 20% du niveau 1 pour certaines composantes	< 20% du MCR	Non admissible

Après application des critères d'éligibilité, 2,5 M€ de fonds propres de base ne sont pas éligibles à la couverture du MCR suite à l'atteinte du plafond associé aux éléments éligibles de niveau 2.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR (en M€) de Natixis Life se décomposent comme suit :



Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR s'élèvent à 139 M€ au 31 décembre 2019 et permettent de couvrir le MCR à hauteur de 350%.

## 1.4. Évolution attendue

Dans le cadre des différents exercices réglementaires et internes, Natixis Life procède à une évaluation prospective de ses fonds propres en tenant compte de ses orientations stratégiques notamment en termes de collecte (volume et taux d'UC) et de structure capitalistique.

## 2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Pour rappel, le SCR correspond au montant de fonds propres à détenir pour limiter la probabilité de faillite de la compagnie à une fois tous les 200 ans. Il est basé sur le profil de risque de Natixis Life.

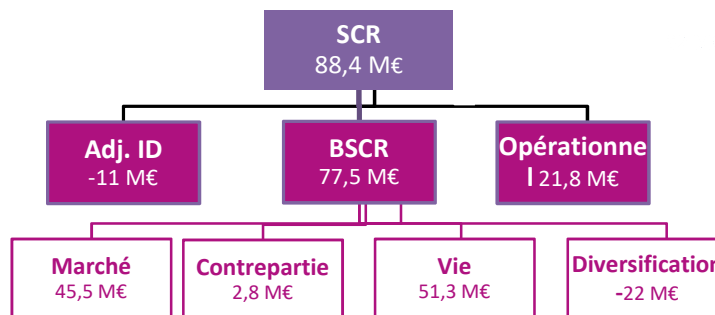
Le MCR correspond au montant de fonds propres que Natixis Life doit détenir en permanence et en-dessous duquel la compagnie ne pourrait plus continuer à exercer son activité.

### 2.1. Capital de solvabilité requis

#### 2.1.1. Montant au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le SCR de Natixis Life s'élève à 88,4 M€ contre 73,8 M€ en 2018.

Le SCR se décompose par module de risques de la façon suivante :



Le SCR de souscription vie est la principale composante du BSCR<sup>19</sup>, représentant plus de 51%. Ceci s'explique par la sensibilité au risque de frais et au risque de rachats de la compagnie.

La charge relative au risque de marché de Natixis Life, d'un montant de 45,5 M€, est également conséquente. Malgré la réduction de ce risque par la réassurance interne du Fonds en euros, sa charge reste étroitement liée aux risques des actifs sous-jacents de ce dernier.

#### 2.1.2. Évolution du SCR au cours des derniers exercices

Les deux principaux modules de risques du SCR sont en augmentation entre 2018 et 2019. Une hausse de plus de 15% sur le risque de marché et de souscription est constaté. Cela suit la progression des encours qui est également de l'ordre de 15%. Seul le risque de contrepartie est en baisse en 2019.

Le SCR opérationnel varie de 19,4 M€ au 31 décembre 2018 à 21,8 M€ au 31 décembre 2019 soit une augmentation de plus de 12%.

### 2.2. Méthode de calcul et simplifications

Natixis Life s'appuie sur la formule standard pour le calcul du SCR et applique la mesure transitoire suivante pour le calcul des provisions techniques et du SCR : l'ajustement pour volatilité

Lors de la mise en œuvre des différentes étapes sous-jacentes au calcul des SCR, Natixis Life n'utilise pas de paramètres propres ni de simplification particulière.

Les calculs réglementaires réalisés par Natixis Life sont soumis au contrôle du CAA. À ce jour, celui-ci n'a pas requis d'évaluation complémentaire sur les résultats obtenus ni exigé d'allocation supplémentaire de capital en couverture du SCR.

### 2.3. Minimum de capital requis

Le MCR de Natixis Life au 31 décembre 2019 s'élève à 39,8 M€ contre 33,2 M€ au 31 décembre 2018.

Le calcul du MCR s'appuie sur les meilleures estimations des provisions techniques nettes de réassurance ainsi que du SCR.

Le calcul repose sur la formule standard et le MCR de Natixis Life ressort à 45% du SCR (plafond réglementaire).

## 3. METHODE DE CALCUL ET SIMPLIFICATIONS

Natixis Life s'appuie sur la formule standard pour le calcul du SCR et applique les mesures transitoires suivantes pour le calcul des provisions techniques et du SCR :

- l'ajustement pour volatilité ;
- la mesure transitoire action<sup>20</sup>.

Lors de la mise en œuvre des différentes étapes sous-jacentes au calcul des SCR, Natixis Life n'utilise pas de paramètres propres ni de simplification particulière.

Les calculs réglementaires réalisés par Natixis Life sont soumis au contrôle du CAA. À ce jour, celui-ci n'a pas requis d'évaluation complémentaire sur les résultats obtenus ni exigé d'allocation supplémentaire de capital en couverture du SCR.

## 4. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Natixis Life ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

## 5. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

Natixis Life n'utilise pas de modèle interne.

## 6. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Les ratios de couverture SCR et MCR sont restés tout au long de la période au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

# ANNEXES





## Annexe : états disclosure

Les états réglementaires de Natixis Life présentés en date du 31 décembre 2019 sont les suivants :

Code de l'état	Libellé de l'état
<b>S.02.01.02</b>	Bilan
<b>S.05.01.02</b>	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
<b>S.12.01.02</b>	Provisions techniques vie et santé SLT
<b>S.22.01.21</b>	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
<b>S.23.01.01</b>	Fonds propres
<b>S.25.01.21</b>	Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)
<b>S.28.02.01</b>	Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)



## Bilan – S.02.01.02

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 426
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	4 508 612
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	85 774
Actions	R0100	890
Actions - cotées	R0110	866
Actions - non cotées	R0120	23
Obligations	R0130	3 776 749
Obligations d'État	R0140	1 640 198
Obligations d'entreprise	R0150	1 998 446
Titres structurés	R0160	138 105
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	645 200
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	3 153 152
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	25 475
Avances sur police	R0240	25 475
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	112 705
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	112 705
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	112 705
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	14 274
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 692
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	110 251
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>7 931 587</b>





		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 536 440
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 536 440
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 510 895
Marge de risque	R0680	25 545
Provisions techniques UC et indexés	R0690	3 124 774
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	3 099 331
Marge de risque	R0720	25 443
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 561
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	10 999
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	19 499
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	35 548
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	33 912
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 052
Autres dettes (hors assurance)	R0840	14 959
Passifs subordonnés	R0850	10 502
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	10 502
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>7 792 247</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>139 340</b>

## ANNEXES



## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.01.02 – 02

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410		460 797	497 803						958 600
Part des réassureurs	R1420		82 334							82 334
Net	R1500		378 463	497 803						876 266
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510		460 797	497 803						958 600
Part des réassureurs	R1520		82 334							82 334
Net	R1600		378 463	497 803						876 266
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610		209 201	128 643						337 844
Part des réassureurs	R1620		22 829							28 829
Net	R1700		186 372	128 643						315 015
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710		-349 018	-558 741						-907 759
Part des réassureurs	R1720		-9 470	-47 722						-57 193
Net	R1800		-339 547	-511 019						-850 566
Dépenses engagées	R1900		17 015	13 288						30 303
Autres dépenses	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>									30 303

## ANNEXES

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - S.05.02.01 – 02

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0210
	R1400	LU	BE	FR	GB	PF	
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0280
<b>Primes émises</b>							
Brut	R1410	36 479	1 298	908 871	2 077	5 313	954 038
Part des réassureurs	R1420	2 436	236	78 458		568	81 698
Net	R1500	34 042	1 063	830 413	2 077	4 745	872 340
<b>Primes acquises</b>							
Brut	R1510	36 479	1 298	908 871	2 077	5 313	954 038
Part des réassureurs	R1520	2 436	236	78 458		568	81 698
Net	R1600	34 042	1 063	830 413	2 077	4 745	872 340
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut	R1610	12 471	13 804	301 278	392	516	328 460
Part des réassureurs	R1620	90	1 303	20 320	48	27	21 788
Net	R1700	12 381	12 501	280 957	343	489	306 672
<b>Variation des autres provisions techniques</b>							
Brut	R1710	-25 818	-87 796	-758 290	-3 548	-1 747	-877 199
Part des réassureurs	R1720	-862	-4 360	-49 976	-247	-147	-55 592
Net	R1800	-24 956	-83 436	-708 314	-3 301	-1 600	-821 607
Dépenses engagées	R1900	971	2 743	25 495	96	46	29 350
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						29 350

ANNEXES



Provisions techniques vie - S.12.01.02 – 01

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	4 510 895			3 099 331						7 610 226						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0080	112 705			0						112 705						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	4 398 190			3 099 331						7 497 520						
Marge de risque	R0100	25 545	25 443								50 988						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200	4 536 440	3 124 774								7 661 214						



## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires - S.22.01.21

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 661 214	0	0	7 691	0
Fonds propres de base	R0020	141 643	0	0	-438	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	141 643	0	0	-438	0
Capital de solvabilité requis	R0090	88 358	0	0	2 040	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	139 093	0	0	-254	0
Minimum de capital requis	R0110	39 761	0	0	918	0

## ANNEXES

## Fonds propres - S.23.01.01

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	90 000	90 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	41 140	41 140			
Passifs subordonnés	R0140	10 502			10 502	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>141 643</b>	<b>131 140</b>		<b>10 502</b>	

## ANNEXES



		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	141 643	131 140		10 502	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	141 643	131 140		10 502	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	141 643	131 140	0	10 502	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	139 093	131 140	0	7 952	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>88 358</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>39 761</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>1,6</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>3,5</b>				



		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	139 340
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	8 200
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	90 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>41 140</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	





## Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard) - S.25.01.21

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	269 915		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 709		
Risque de souscription en vie	R0030	100 094		
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060	-64 881		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>312 837</b>		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	21 838
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-235 317
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-10 999
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>88 358</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>88 358</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	



## Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie - S.28.01.01 – 01

### Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	145 987

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	3 966 262	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	431 928	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	3 099 331	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

### Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	145 987
Capital de solvabilité requis	R0310	88 358
Plafond du MCR	R0320	39 761
Plancher du MCR	R0330	22 090
MCR combiné	R0340	39 761
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	39 761



## **Annexe : lexique**

Ci-après, vous trouverez les termes présents dans le document, nécessitant une définition :



- <sup>1</sup> **Fonds en euros** : Les Fonds en euros sont des placements sur des actifs euros avec un taux technique garantis..
- <sup>2</sup> **Meilleure estimation (« BE » ou « Best Estimate »)** : Sous Solvabilité 2, les provisions de la meilleure estimation correspondent à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité,...) actualisés avec une courbe des taux sans risque.
- <sup>3</sup> **SCR (« Solvency Capital Requirement »)** : Le capital requis représente la cible nécessaire pour absorber le choc provoqué par un risque majeur (par exemple : un sinistre exceptionnel, un choc sur les actifs...).
- <sup>4</sup> **MCR (« Minimum Capital Requirement »)** : Le capital minimum requis représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique.
- <sup>5</sup> **Niveau de qualité des fonds propres (ou Tier)** : Les fonds propres sont classés selon leurs qualités dans la réglementation Solvabilité 2. Les exigences réglementaires imposent des limites au niveau de qualité 2 et 3 dans la constitution des fonds propres d'une compagnie. La qualité la plus élevée (à titre d'exemple, le capital social) est représentée au niveau 1 (ou T1 pour Tier one). Les fonds propres de qualité intermédiaire, soumis aux normes transitoires comptabilisables en T1 (à titre d'exemple, un emprunt à durée indéterminée) sont représentés au niveau restreint (ou T1R pour *Tier one restricted*). Les fonds propres de qualité intermédiaire (à titre d'exemple, les emprunts à durée déterminée) sont représentés au niveau 2 (ou T2). Les fonds propres de qualité faible (à titre d'exemple, l'impôt différé) sont représentés au niveau 3 (ou T3).
- <sup>6</sup> **Volatility adjustment** : Les organismes d'assurance peuvent appliquer une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente à utiliser pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements.
- <sup>7</sup> **Mesure transitoire sur les taux d'intérêt** : La mesure transitoire portant sur la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente permet d'étaler sur 16 ans l'impact sur les provisions techniques du changement de taux d'intérêt entre un calcul aux normes « Solvabilité 1 » et un calcul « Solvabilité 2 ».
- <sup>8</sup> **Mesure transitoire sur les provisions techniques** : La mesure transitoire portant sur les provisions techniques permet d'étaler sur 16 ans l'impact du passage d'un calcul de provisions techniques aux normes "Solvabilité 1" à un calcul "Solvabilité 2".
- <sup>9</sup> **Unités de compte** : Les unités de compte sont des supports d'investissement disponibles dans le cadre des contrats d'assurance vie multi supports.
- <sup>10</sup> **CAA** : Le Commissariat aux Assurances est le régulateur des assurances au Luxembourg.
- <sup>11</sup> **Rémunération des actifs** : Cet agrégat représente les dividendes pour les actions, les coupons courus des obligations, les intérêts pour les prêts et titres de dettes, et les loyers pour les biens immobiliers.
- <sup>12</sup> **PMV** : La Plus ou Moins-Value représente le montant de plus ou moins-values réalisées ayant impacté le résultat de la compagnie sur la période.
- <sup>13</sup> **CIC ( Complementary Identification Code)** : Cette codification EIOPA permet la classification des principales catégories d'actifs.
- <sup>14</sup> **PCA** : Plan de continuité de l'activité.
- <sup>15</sup> **« Directive solvabilité 2 » ou « Solvabilité 2 » ou « Solvency 2 »** : c'est la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009, est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance. Son objectif est de mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurance et de réassurance aux risques que celles-ci encourent dans leur activité. Cette directive est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.
- <sup>16</sup> **Risque ALM** : L'objectif de la gestion des risques actif-passif est de limiter au maximum les risques pouvant nuire à la marge financière, aux actifs, aux passifs et à l'adéquation entre ces 2 derniers.
- <sup>17</sup> **AFIC** : Activités, Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques de la compagnie.
- <sup>18</sup> **Norme Lux Gaap** : Lux gaap est une norme comptable Luxembourgeoise, elle veut dire « Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles »
- <sup>19</sup> **BSCR** : Dans la formule standard du référentiel Solvabilité 2, c'est le capital de solvabilité requis de base. Il comprend les modules du risque de souscription vie; de risque de marché, et du risque de crédit.
- <sup>20</sup> **Mesure transitoire action** : Cette mesure transitoire consiste à calculer l'exigence de capital pour ce risque sur la base d'un choc de 22% la première année, ce niveau de choc progressant ensuite de manière au moins linéaire pour correspondre au choc standard de 39% plus ajustement symétrique (actions de type 1) ou 49% plus ajustement symétrique (actions de type 2) le 1er janvier 2023 au plus tard. En pratique, le choc à retenir s'écrit donc :  $(1 - a) \times 22\% + a \times [39\% \text{ ou } 49\% + \text{ajustement symétrique}]$ , a valant 0% la première année de la transitoire (toute l'année 2016), et 100% à la fin de la transitoire, à compter du 1er janvier 2023.